

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
  
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## JUGEMENTS ET SENTENCES DU CONSEIL SOUVERAIN.

---

L'honorable Jean Blanchet, secrétaire provincial, fait imprimer avec goût les Jugements et Sentences du Conseil Souverain de Québec, une institution qui remplissait parmi nous, sous le régime français, le rôle de nos parlements actuels, ou à peu près. C'est surtout dans l'ordre judiciaire que ce corps important exerçait ses pouvoirs, aussi les pièces que l'on nous présente aujourd'hui sont-elles en grande majorité des arrêts, qui renversent ou sanctionnent les décisions des tribunaux subalternes.

Les *Jugements et Sentences* sont donc une mine à exploiter pour les amateurs de l'histoire du Canada. Trop longtemps ils ont été tenus dans l'ombre ; enfin la lumière se fait ; nous allons pouvoir les étudier. Ce genre de publication pourrait s'étendre aux archives de nos anciennes Cours de justice. Ce que nous avons publié, depuis trente ou quarante ans, n'est rien en comparaison de ce qui nous reste à imprimer. Le moment viendra où toute notre histoire sera ainsi réunie en volumes et placée sous les yeux de nos compatriotes, et alors, mettant de côté les historiens, chacun de nous pourra se faire une idée des événements qu'il désire connaître. Tant de pages ignorées du vulgaire vont être connues. Les secrets du passé ne seront plus des secrets. L'analyse des phases successives de notre histoire deviendra possible à tous les lecteurs. Un fait qui donne la clef d'une situation sera entre les mains de tout le monde. Aucun peuple ne se trouvera aussi riche que les Canadiens sous ce rapport. Travaillons à cette noble tâche et ne faiblissons pas !

\* \* \*

Quelques tentatives ont déjà été faites dans cette direction, mais l'ignorance de ceux qui essayaient de se rendre utiles en publiant des pièces qu'ils ne savaient pas lire, qu'ils ne comprenaient aucunement et qu'ils transformaient sans s'en douter, a fait presque autant de mal que de bien.

A part le *Journal des Jésuites*, et les publications de la *Société Historique* de Montréal, où est le manuscrit que nous n'avons pas massacré en le publiant ? Sont-ce les collections des *Titres Seigneuriaux*, des

*Edits et Ordonnances*, des manuscrits relatifs à la Nouvelle-France? Hélas! tous ces papiers ont été copiés à la diable, imprimés de même et ne sont utiles que pour nous guider dans la recherche des originaux.

Les *Titres Seigneuriaux* fourmillent d'erreurs typographiques, de noms transformés, de répétitions, d'omissions, de mélanges incompréhensibles pour tout autre qu'un historien.

Une pièce est signée: "Lamy, Dupuis, Bégon." Eh bien, M. Lamy l'a signée en 1647; mais MM. Dupuis et Bégon ne l'ont vue que soixante ans plus tard. Qui va, à première vue, démêler cela? Il y en a une centaine, imprimées avec aussi peu de précaution.

M. Duguay devient M. Duquoy; le "bord" prend la place du "bout": la compagnie Houel se corrompt en Hued; Le Sueur figure sous le nom de Desuève; madame de la Touche est devenue madame de la Souche; Jalleau n'est plus que Jutreau; Ameau est écrit Arneau; Robineau apparaît comme Babineau; Paulin en lieu de Poulin; Margaine remplace Margane; le "fief" pour le "fleuve"; Gaudron à la place de Gaudzon; Susart pour Fafart— et c'est avec cela que nous écrivons l'histoire!

\*.\*

Le gouvernement de la province de Québec est bien inspiré en entreprenant ce travail. Il est nécessaire qu'il le surveille de près, comme il se montre disposé à le faire, afin de le rendre aussi présentable que possible. De copieuses annotations en rehausseraient la valeur. Je serais le dernier à manifester du mécontentement, mais je veux être le premier à dire les choses telles qu'elles sont. On pourrait faire mieux: faisons mieux.

Si M. John Langelier ne figurait pas ici en qualité de fonctionnaire, je le féliciterais de son talent à lire les anciennes écritures. C'est un art en soi et un art qui demande de l'étude! Il y a les encres pâlies, les papiers éteints ou usés, les abréviations, les caprices de l'orthographe, l'emploi des lettres inutiles, les formes de la calligraphie, les mauvaises constructions de phrase, l'emploi de termes devenus hors de mode, les signes de ponctuation insolites, l'usage irrégulier des majuscules, tout un monde de difficultés que le vulgaire ne soupçonne pas. Ceux qui se figurent que les contemporains de Molière et de Racine écrivaient tous "la langue du grand siècle" se trompent étrangement.

Ces *Jugements* donnent intégralement le texte de la décision du Conseil. Parfois, le lecteur ne peut deviner le sujet du litige. J'aimerais à voir ce qu'il y a dans le dossier; le moindre extrait de ce dernier nous mettrait sur la piste. Pour combler ces lacunes, il nous faudra recouvrir aux archives de Québec.

\*.\*

Voici le premier volume. Il va de 1663 à 1675.

Tout document a sa valeur, si on le reporte à la date qui lui convient. Les petits procès des marchands de 1663 à 1665 par exemple, seraient insignifiants à notre époque : ils nous racontent les misères du temps ; ils peignent un côté de la situation d'alors. Ceux que nous présentent les *Jugements* doivent-êtré consultés dans cet esprit. Trois faits principaux y dominent : 1o le haut prix des marchandises de France ; 2o les tarifs imposés aux marchands ; 3o les désordres occasionnés par la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages.

Depuis le commencement de la colonie, le commerce avait été entre les mains des sociétés ou de certains individus qui l'exploitaient sans égard pour les colons. Ces marchands possédaient les navires qui visitaient Québec une fois par année. Le roi avait exigé d'eux, en 1661 ou 1662, qu'ils transportassent des hommes et des familles qui désiraient ou travailler au Canada durant quelques années ou y demeurer tout-à-fait. La mauvaise volonté de ces trafiquants causait bien des embarras, car ils ne visaient qu'aux bénéfices de la traite. La prospérité future de la Nouvelle-France leur importait très peu. Pour se refaire des dépenses ou des frais de transport de leurs passagers, ils surchargeaient leurs marchandises. Le Conseil tentait continuellement de les ramener à des taux raisonnables et pour cela ordonnait qu'ils exposassent dans leurs magasins la liste des prix des articles offerts en vente ; mais les abus surgissaient constamment malgré ces précautions. Aux plaintes des habitants sur ce sujet se joignaient les désordres que la vente des boissons enivrantes causait parmi les indigènes. La liberté de traiter de l'eau de vie était complète du moment où il s'agissait d'un commerçant reconnu. Si la défense d'en importer dans le pays eut été promulguée, la contrebande, si difficile à cette époque, n'eut pas fait brèche dans les réglemens— mais on parlait du principe qu'il fallait se procurer des pelleteries—et pour les avoir, la boisson était le plus efficace engin de troc. On vendait donc partout de l'eau de vie—et l'on se lamentait sur les résultats fâcheux qui en résultaient pour la morale.

Charles Aubert de la Chesnaye ayant affermé la traite, recevait les revenus provenant de cette source. Lorsque le conseil avait besoin d'argent, il tirait sur Aubert, comme nous faisons aujourd'hui à l'en-droit de notre banquier.

La plupart des marchands venaient de la Rochelle. Plusieurs étaient protestants. Si j'en juge par leurs noms presque aucun d'eux n'a laissé de famille parmi nous.

On est frappé du grand nombre de procès qui figurent aux registres du Conseil Souverain de 1663 à 1665 inclusivement, mais il est bon de se rappeler que ces trois années sont à cheval sur la dissolution des Cent-

Associés et la prise de possession des affaires de la colonie par le roi. Ces procès roulent tous en effet, sur des matières de commerce. C'était un régime qui finissait ; des marchands qui réglaient leurs comptes ; des habitants qui luttèrent contre le monopole mourant. Les petites transactions qui encombrèrent les registres du Conseil n'ont pas d'autres sources. L'esprit progressif n'y est pour rien. A chacun son dû avant que de fermer boutique : voilà quel était le mot d'ordre du jour.

Deux lettres écrites par le Conseil et adressées à Colbert sont remarquables en ce qu'elles disent la vérité sur la situation de la colonie.

Dans la première on y explique le choix des colons ; dans l'autre l'apropos de rendre le commerce libre. Malheureusement, sur ce dernier article, les idées européennes étaient fausses. Les ministres ne pouvaient se figurer que la colonie put se soutenir par elle-même. Cette erreur a régné non seulement durant tout le régime français mais jusqu'à 1840 et même plus tard.

J'ai observé que le Conseil Souverain est rarement saisi d'appels venant des Trois-Rivières ou de Montréal. Était-ce à cause de la distance à parcourir ? Probablement oui. Dans les greffes des deux villes que je viens de nommer, j'ai vu nombre de procès et je conclus de l'examen de l'ensemble que les intéressés aimaient mieux s'en tenir au premier jugement que de reporter leur plaintes à trente et à soixante lieues par des chemins assez peu commodes—en canot ou en carioles.

Les habitants de Québec et des environs, se trouvant plus près du pouvoir, ne se faisaient pas faute de lui confier leurs affaires. Aussi voit-on qu'ils encombrèrent les séances du Conseil à propos de tout. En de certaines circonstances, plusieurs des conseillers se trouvant parents des intéressés dans ces litiges, quittaient leurs sièges et substituaient des "bourgeois" à leur place pour entendre les causes.

C'est de Québec que partait la direction du pays. Le Conseil Souverain se trouvait omnipotent en quelque sorte. Ses membres étaient choisis dans le groupe des habitants de la capitale. Il est vrai de dire qu'on y appelait toujours des hommes de capacité.

\* \* \*

Il est assez curieux de voir les agissements de la population de Québec au sujet du syndic. On semblait ne pouvoir se passer de ce représentant de la "communauté". En plus d'une occasion, il parle au nom de toute la colonie. Rome n'est plus dans Rome, il est tout dans Québec. C'était, effectivement, la tête du pays. Les cabales jouaient un rôle marquant dans l'élection du syndic. Lemire, Charron, Le Gardeur de Repentigny, l'un ouvrier, l'autre marchand, le dernier de famille noble et seigneuriale, ont tour à tour occupé ce poste durant

les années en question, Le Gardeur est celui qui y a le moins brillé. Le beau rôle est à Lemire.

\* \* \*

La justice s'administrait " en bon père de famille ", serrant de près la coutume de Paris lorsque la chose était possible. On évitait les frais de cour d'un commun accord. Le tribunal mettait souvent les parties face à face, après un premier plaidoyer, et les invitait à s'entendre et à reparaître dans huit jours, d'après l'idée qu'un arrangement quelconque vaut mieux que le meilleur procès. Un conseiller était ordinairement nommé pour conduire l'entente entre les plaideurs. Il en résultait un grand bien pour tout le monde.

Les petits détails qui concernent, par exemple, la réparation de la galiote destinée à aller au devant de M. de Tracy, pourront sembler inutiles, cependant ils nous permettent de relever les noms d'une foule de personnes, ouvriers pour la plupart, qui se trouvaient dans le pays à cette époque. Comme rien n'est perdu dans l'histoire d'un peuple qui possède déjà le dictionnaire généalogique de M. l'abbé Tanguay, nous ne devons pas reculer devant ces notes qui complètent la liste des Français venus ici pour s'y fixer à demeure ou pour un bref séjour.

Grâce aux travaux de M. l'abbé Tanguay, nous sommes en état d'indiquer les lieux d'où sont venus les trois quarts des colons du Canada. Des pièces comme les *Jugements et Sentences* du Conseil Supérieur nous mettent en mesure d'ajouter aux renseignements fournis par le savant abbé, et, dans bien des cas, la date de l'émigration des personnes s'y trouve consignée, ce qui est assez important.

J'ai relevé avec soin les professions et surtout les métiers, afin de montrer une fois de plus que nous ne manquions pas de cette classe de gens. Jusqu'à nos jours, on s'est borné à consulter les recensements et on en a inféré que les artisans étaient rares. Un recensement ne dit jamais tout ce qu'il pourrait dire.

Sur le chapitre des mœurs, nous pouvons être tranquilles. Il se rencontre peu de cas graves. On est plus étonné de la rigueur de la justice. Pour une peccadille, le bourreau vous coupait l'oreille ou le poing, ou vous faisait enfourcher un cheval de bois avec des poids de dix livres à chaque pied, pendant trois heures. Et puis, comme s'exprimait en 1663 M. Pierre Boucher, " on sait aussi bien pendre en ce pays qu'en France. "

L'année 1666 ne renferme qu'un seul acte du Conseil Souverain. On en avait fini avec les Cent-Associés et le nouveau régime, celui de la compagnie des Indes, ne se dessinait pas encore.

\* \* \*

Ce volume s'ouvre avec ce que l'on est convenu de nommer l'époque de Colbert, laquelle, pour le Canada, s'étend de 1663 à 1675, une douzaine d'années toutes remplies de sa bienveillante influence. Le grand ministre vécut et resta au pouvoir sept autres années, mais Louis XIV, absorbé par la politique européenne et tout entier à ses projets de conquête, ne secondait plus son conseiller. Les mesures arrêtées par le Conseil Souverain de Québec, presque sous la dictée du ministre, appellent l'attention : ce fut l'adolescence de la colonie ; le malheur est qu'on ne poussa pas l'application du système jusqu'à l'âge d'homme. Nous fûmes laissés trop tôt à nous-mêmes : avant l'expérience complète et avant la création de toutes les ressources nécessaires pour nous soutenir. De cette œuvre manquée, il sortit néanmoins un petit monde étonnant par sa vigueur, son audace, ses entreprises, ses vues d'avenir et sa vitalité ! Si nous eussions continué à recevoir des secours de France jusque vers la date du décès de Colbert, alors que Louvois, tout à la guerre entre les puissances, remplaça la personne de son rival, le Canada eut fait à lui seul une Nouvelle-France durable et à l'abri de la conquête anglaise. Même chose pour l'Acadie.

C'est en partie l'étude de nos origines qui s'offre dans ces pages curieuses. Faisons-là attentivement, par le menu, par tous les détails qui nous sont révélés ici. En y travaillant nous ne perdrons pas nos peines et la postérité nous en remerciera.

\* \* \*

Plusieurs mois se sont écoulés depuis que les lignes ci-dessus sont écrites. Au moment de les publier, il est juste d'ajouter que nous avons maintenant trois volumes des *Jugements et Sentences*, allant jusqu'à l'année 1700. Ce sont là des richesses que tous les chercheurs apprécieraient déjà.

Détachons-en des citations qui se rapportent à un fait peu connu dans ses détails, bien que Garneau en ait parlé.

M. de Frontenac, revenu de France l'automne de 1689 pour reprendre les rênes de l'administration, s'était abstenu de faire acte de présence au Conseil, évidemment parcequ'il avait sur le cœur quelques unes des anciennes difficultés mal éteintes entre lui et certains Conseillers. La guerre recommençait. Au mois de janvier 1690, le gouverneur avait lancé trois partis armés contre les colonies anglaises. Il était étrange de voir en ces circonstances, le Conseil siéger dans le nouveau palais de l'intendant à Saint-Roch de Québec, et le gouverneur rester au château Saint-Louis, (terrasse Frontenac) tout comme si le Conseil se promenait au Japon.

Le 20 février 1690, nous lisons au registre du Conseil :

CE JOUR le Procureur General du Roy A dit que sur ce qu'il representa au dernier Jour Que depuis l'Enregistrement des lettres de Monsieur le Comte de Frontenac Gouverneur Et Lieutenant general pour sa Majesté En ce pays, Il n'estoit point Venu Encore prendre sa place au Conseil quoy quil y ait déjà du temps, Et que luy Procureur general l'en ayt Inuité plusieurs fois, Et que mesme Monsieur l'Intendant luy a dit l'auoir aussy fait, Ce qui luy auoit donné lieu de Juger quil attendoit quelque chose de la part de la Compagnie, Pourquoi luy Procureur general auoit Estimé quil auroit Esté apropos de deputer quelqu'un de Messieurs pour l'Inuiter de venir prendre Sa place, Et qu'Enconsequence de ce que la Compagnie l'auoit chargé de voir Mon dit sieur le Gouverneur, de presentir qu'elle pouroit Estre son Intention Et ce qu'il desireroit qui fut fait, Il se seroit transporté pardeuers luy Et lui auroit rendu compte de ce qui s'estoit passé a cet Esgard, Mais quil ne luy auroit fait autre Reponse, sinon que ce Conseil sçauoit ce quil auoit a faire, Et que lors que le seruice du Roy l'appelleroit au Conseil, Il s'y troueroit.

Par cette reponse luy Procureur General croit auoir lieu de Juger que mon dit sieur le Gouverneur attend quelque honnesteté de la Compagnie, Et comme Il seroit a desirer quil Vint prendre sa place, Et que d'ailleurs Comme le Conseil ne tient plus sa sceance au Chasteau St Louis, Mais bien au Palais ainsy que sa Majté l'a Ordonné, Et que Jusqu'à present Il n'y a pas d'usage, n'y rien de réglé sur la maniere dont on doit receuoir les Gouverneur generaux de ce pays En ayant Esté vzé defferremment, Luy Procureur gen<sup>al</sup> estime quil Est a propos que la Compagnie y pouruoye, Et, a cet effet qu'elle députe tels de Messieurs quil luy plaira pardeuers mon dit sieur le Gouverneur pour l'Inuiter de Venir prendre sa place, Et luy marquent le desir qu'elle a de l'y voir, luy Faire connoistre la maniere dont la Compagnie se dispose a le receuoir pour sçauoir sil l'aura agréable, Et le jour quil luy plaira de la venir prendre. Surquoy voulant deliberer. LE CONSEIL s'est fait représenter les Registres afin de voir la maniere dont on En a cy deuant vzé depuis la declaration du Roy du cinquiesme juin 1675. Et a remarqué qu'en l'année 1682. apres l'Enregistrement des lettres de Monsieur de Labarre cydeuant Gouverneur General, La Compagnie se leua sans quil paroisse aucune deliberation, alla audeuant de luy Et l'ayant rencontré Enuiron a trente pas hors du Chasteau, le pria de venir prendre sa place, Ce quil fit apres que la Compagnie fut rentrée ; En 1685. Monsieur le Marquis de Denouille estant venu releuer le dit sieur de La Barre, Et apres l'Enregistrement de ses lettres, sur l'aduis quil estoit dans le Cabinet du dit sieur de La Barre Au Chasteau, Trois Con<sup>es</sup> furent deputez pour aller au deuant de luy le prier de venir prendre sa place, Ce qu'ayant esté fait Et rentrez, Il auroit pris sceance.

d'ailleurs le dit sieur de Denouille ayant a l'Instant marqué a la Compagnie quil auoit Inuité Monsieur de St Vallier nommé par sa Majesté a l'Euesché de Québec de Venir prendre sceance, quil estoit resté dans le Cabinet du dit sieur De laBarre n'ayant pas Jugé apropos d'Entrer quil n'eust sceu les sentimens de la Compagnie d'autant quil n'auoit pas apporté de France le breuet de sa nomination, Et sur ce que le dit Sieur Denouille Certiffia qu'en Effet le dit sieur de Saint Vallier Estoit nommé au dit Euesché, Et que sa Majesté auroit agreable qu'on Eust de grands Esgards pour luy, Il fut arrêté que le dit sieur St Vallier viendroit prendre sa place, Et En mesme temps furent deputez deux Con<sup>es</sup> pour l'en aduertir Et le prier d'y venir, Et Estant Entré avec les dits deputez, Il prit seance En la place de l'Euesque de Québec. Et En l'année 1688, au retour de france du dit sieur de Saint Vallier, Estant sacré Euesque, Après auoir esté deliberé sur ce qui estoit a faire a son Esgard, Il fut arrêté que quatre Conseillers iroient de la part de la Compagnie le complimenter, Et se transporteront a cet effet En son Pallais Episcopal lorsqu'il sy seroit rendu apres les Ceremonies de la Cathedrale (Cela fut ainsy executé). Quant a Messieurs les Intendans, la dite année 1682, apres l'Enregistrement des lettres de Monsieur de Meulles, portant sa Commission d'Intendant Et de presider En ce Conseil, Et suiuant la dite declaration de 1675. de faire les fonctions des premiers Presidens des Cours souueraines du Royaume, La Compagnie deputa deux Con<sup>es</sup> pour l'aller prier de venir prendre place, Ce qu'ayant Esté fait, Il auroit pris sceance, Et En gbi<sup>e</sup> quatre vingt six. les lettres de Monsieur de Champigny, presentemen Intendant portant sa commission Et de presider En ce dit Conseil ayant Esté Registrées LE CONSEIL ayant pris qu'il estoit dans l'vne des Chambres du dit Chasteau Saint<sup>e</sup> Louis, deputa aussy deux Conseillers pour l'aller recevoir, Et sur ce que le dit Sieur de Meulles prit congé de la Compagnie, deux autres Conseillers furent deputez pour le conduire, Ce qu'ayant fait hors de la Grande Salle, Et Iceux rentrez, Et Ensuite les deux premiers avec le dit sieur de Champigny qui auroit pris sa place a la Gauche de Monsieur le Gouverneur. Et sur ce deliberé ; A esté arrêté que quatre Conseillers se transporteront au dit Chasteau pardeuers Monsieur le Comte de Frontenac pour l'Inuiter de Venir prendre sa place, Et a cet effet ont esté nommez les sieurs de Villeray premier Conseiller damours, Dupont Et Depeiras aussy Con<sup>es</sup> Lesquels ont esté aduertis de tascher de sçauoir le sentiment de Monsieur le Gouverneur sur la maniere de sa reception au Conseil afin de sy conformer autant quil sera possible, le tout sous le bon plaisir du Roy. Et pour garder a l'auenir vn Ordre vniforme, tant pour l'entrée de Messieurs les Gouverneurs Generaux, Et leur reception En ce Conseil, Comme aussy a celles de Messieurs les Euesques, Et Intendans, Que

mon dit sieur le Gouverneur, Et Monsieur l'Intendant sont priez d'en  
Escrire a Sa Majesté Et la supplier de faire sçavoir ses intentions sur  
la maniere que la Compagnie doit observer, les Cas arriuant.

BOCHART CHAMPIGNY

*Du Lundy vingt sept feburier 1690*

LE CONSEIL ASSEMBLÉ où Estoient Monsieur l'Intendant

MAISTRES

Louis Roüer de Villeray premier Conseiller

Mathieu damours DeChaufour

Nicolas dupont de Neuville

Jean baptiste de Peiras

Et Charles denys de Vitré Conseillers

SUR CE QUI a Esté dit par M<sup>e</sup>. Louis Roüer de Villeray premier  
Con<sup>e</sup> qu'Enconseq<sup>e</sup> d'Arrest du 20<sup>e</sup> de ce mois, s'estant transporté  
au Chasteau S<sup>t</sup>. Louis avec Maistres Mathieu damours Deschaufour,  
Nicolas Dupont Et Jean baptiste Depeiras aussy Con<sup>e</sup>s pardeuers  
Monsieur le Comte de frontenac Gouverneur Et Lieutenant general  
pour le Roy En ce pays, Ils luy auroient, par la bouche du dit S<sup>t</sup> de  
Villeray, dit ce qui suit. Nous venons de la part du Conseil pour vous  
Inuiter d'y venir prendre vostre place, Ce qui a Empesché de le faire  
plus tost, C'est la difficulté ou la Compagnie s'est trouuée sur l'ordre  
qu'elle deuoit tenir a vostre reception, par ce que jusqu'à présent Nous  
Nauons rien de réglé pour la maniere que l'on doit garder a celle de  
Messieurs les Gouverneurs, non plus qu'à celles de Messieurs les Eues-  
ques Et Messieurs les Intendants ; Et comme la Compagnie Eust Esté  
bien aize, auparauant de sçavoir vostre sentiment sur ce qui vous con-  
cerne afin de s'y conformer de tout son possible, Elle En auoit chargé  
Monsieur le Procureur general dans la pensée Monsieur que vous  
pouriez vous En ouurir a luy, Et neantmoins Il a rapporté a la Com-  
pagnie que vous En ayant parlé, Vous ne luy auiez fait autre reponse,  
sinon que le Conseil sçauoit ce quil auoit a faire, Et que Vous y Viend-  
riez quand le seruice du Roy Vous y appelleroit, si bien que la Com-  
pagnie En nous chargeant de Vous prier, Monsieur, de Vouloir bien  
luy marquer le Jour quil vous plaira de venir prendre vostre place,  
Nous a Encore recommandé de Vous demander les veties que Vous  
pouriez auoir sur la maniere dont Vous Estimez y deuoir estre receu,  
dans l'assurance que nous vous donnons quelle est dans le sentiment  
de vous rendre avec plaisir tout ce quelle Vous doit, Que mon dit sieur  
le Gouverneur leur auoit fait connoistre par sa reponse quil auait lieu  
de sestonner de l'oubly du Conseil, Et qu'auregard de la maniere dont

Il y deuoit estre receu, Cestoit a la Compagnie de luy En faire la proposition apres quoy Il verroit ce quil auroit a faire, Que cependant Il la remercioit de la deputation qu'elle luy auoit faite, Et aux deputez d'y estre venus de sa part, Et sur ce delibéré. A esté arresté qu'il sera député pardeuers mon dit sieur le Gouverneur pour luy dire que la Compagnie Estoit de sentiment de luy rendre tout l'honneur qui luy étoit possible, qu'elle se proposoit lors qu'il luy feroit sçauoir quil y viendroît prendre sa place, de Commettre quatre Conseillers pour aller audeuant de luy, afin de le recevoir au haut du degré de ce Palais Et de l'Introduire En sa place, Et a ses fins commis le dit sieur de Villeray Lequel s'est a l'Instant transporté au dit Chateau,

Et Le dit sieur de Villeray de retour, A dit, qu'il auoit Exposé a mon dit sieur le Gouverneur le sujet de sa députation, Et marqué que la Compagnie Estoit dans le sentiment de le recevoir avec tout l'honneur qu'elle est En pouuoir de luy rendre quand Il luy plairoit d'y Venir prendre sa place, Qu'a cela Il auoit fait reponse que ce n'estoit pas la maniere dont les Cours souueraines du Royaume En Vsoient En cas pareil, Et sur ce qu'il auoit représenté a mondit Sieur le Gouverneur que la Compagnie n'ayant aucune regle certaine jusqu'a present, Elle n'auoit rien negligé pour sinstruire de la maniere qu'elle se deuoit comporter En cette occasion, jusqu'a Examiner l'ordre que le Parlement de Paris auoit tenu lors que Sa Maj<sup>te</sup> auoit esté pour la premiere fois prendre sceance dans son Lit de Justice, Et que partout ce qu'elle auoit pû connoistre, Elle Estoit demeurée persuadée que la proposition qu'elle luy faisoit auoit pû luy estre agreable ; Que cependant Il pourroit l'assurer que la Compagnie ne s'estoit rien prescrit de positif, Et que par ce quil Jugeoit des sentimens où Il l'auoit veüe, sil auoit agreable de luy Faire connoistre l'ordre qui s'obseruoit En france, Elle ne desiroit que de sen refferer a ses sentimens ; A quoy mon dit sieur le Gouverneur n'auoit repondu autre chose, sinon que la Compagnie pouuoit s'en Informer de Monsieur l'Euesque de Quebec Et autres qui pouuoient le sçauoir, Surquoy delibéré, A esté arresté que Monsieur l'Euesque sera prié de venir prendre sa place afin que la Compagnie puisse sçauoir de luy les connoissances quil peut auoir sur ce dont Il s'agit.

BOCHART CHAMPIGNY

---

*Du Lundy sixiesme Mars 1690.*

LE CONSEIL ASSEMBLÉ ou Estoient Monsieur l'Intendant  
MAISTRES  
Louis Boüer de Villeray P. Con<sup>te</sup>

Charles Le Gardeur de tilly  
 Mathieu Damours Deschaufour  
 Jean baptiste de Peiras  
 Charles Denys de Vitré Conseillers

Et françois Magdeleine Ruette Dauteüil Procureur General du Roy.

Monsieur LIntendant Ayant dit qu'Enconsequence de L'arresté du vingt Feburier dernier, Il a parlé a Monsieur l'Euesque, Et la Inuité de Venir prendre Sa place, afin que la Compagnie puisse sçauoir de luy la connoissance qu'il peut auoir Sur ce qui doit Estre pratiqué pour la reception de Monsieur le Gouverneur, lors qu'il viendra prendre sa place En ce Conseil, mon dit sieur l'Euesque luy fit reponse qu'il ne le sçauoit pas, Et prioit la Compagnie de le dispenser venr prendre sa place. Oüy le Procureur general du Roy. A esté arresté que Le Sieur de Villeray se transporterá presentement pardeuers Monsieur le Gouverneur pour luy faire la proposition de la part de la Compagnie, que quatre Con<sup>es</sup> Iront le prendre au Chateau pour l'accompagner si lauoit agreable de venir prendre sa place au Conseil, Et que si Monsieur le Gouverneur n'auoit pas cette proposition agreable, de proposer tout ce quil desireroit qui soit fait pour sa reception lorsqu'il viendra prendre Sa place, Et determiner ce dont Il sagist par le dit sieur de Villeray avec Monsieur le Gouverneur, Et l'Arrester En sorte que cela finisse vne fois afin quil soit satisfait En ce quil desire, Et que cette Compagnie ayt le contentement de le voir En sa place quand Il aura agreable de la venir prendre.

BOCHART CHAMPIGNY

Le dit sieur de Villeray Estant de retour, a dit qu'Enconsequence de sa deputation, Il auoit rendu compte a Monsieur le Gouverneur de l'arresté cydessus, Et qu'a cela Il luy auroit repondu que comme Il auoit appris que l'on auoit Escrit sur ce qui sestoit passé. Il demandoit qu'on luy portast tout ce qui auoit Esté Escrit Et arresté, Et qu'on luy fist sçauoir la maniere dont Il y seroit Encore receu quand Il y viendrait dans la suite apres la premiere fois.

Surquoy Monsieur l'Intendant auroit dit qu'il croit que le Conseil auoit fait les propositions les plus honnestes qu'il pouuoit pour la reception de Monsieur le Gouverneur. Et qu'en attendant qu'il ayt plü a sa Maj<sup>té</sup> de faire vn Reglement, Il ne croit pas que le Conseil deubst rien changer dans ce qui auoit Esté pratiqué Jusqu'a present lors que que Messieurs les Gouverneurs y estoient Venus aux Jours Ordinaires, Et Ensuite s'est retiré pour laisser delibere la Compagnie Comme Elle le Jugera a propos.

BOCHART CHAMPIGNY

Ouy le Procureur general du Roy qui a dit Entr'autres choses quil ne trouue pas de difficulté de montrer a Monsieur le Gouverneur ce qui a esté Escrit jusqu'à present sur cette affaire, Et que quant a la maniere de le recevoir lorsqu'il viendra a l'assemblée les autres Jours hors le premier, Comme Il n'y a rien Eû jusqu'à present de pratiqué a cet Esgard, Il croit quil est a propos que le dit Sr. de Villeray se transporte de nouveau pardeuers Monsieur le Gouverneur pour luy proposer que dans les Jours, Deux Conseillers le receuront a l'entrée de la salle, ou au haut de l'escalier, Et que sil se trouuoit Encore quelque difficulté, la Compagnie luy donne le pouuoir de proposer au surplus ce qu'il estimera le plus conuenable.

Et sur ce delibéré. a esté arresté qu'il sera proposé a Monsieur le Gouverneur qu'après qu'il aura pris sa place dans le Conseil pour la premiere fois, Lors que dans la suite Il desirera y venir, deux Conseillers Iront le recevoir dans la salle des partyes, Et En cas quil ne l'eust pas agreable, qu'ils Iront Jusques au haut du degré, Et pour faire les dites propositions, Et porter a Monsieur le Comte ce qui a Esté Escrit. Le dit sieur de Villeray a Esté nommé. Lequel En cas que Monsieur Le Comte n'en fust pas comptant, luy offrira de la part de la Compagnie de se rapsorter a ce quil Jugera plus a propos En telle façon que mon dit sieur le Comte Frontenac soit contant.

ROÛER DE VILLERAY.

---

A la séance du lundi 13 mars 1690, les procédés se continuent.

Le sieur de Villeray premier Conseiller En ce Conseil faisant Rapport de sa derniere deputation du sixiesme de ce mois, A dit que Monsieur le Gouverneur luy a repondu, que parcequil auoit veu de la derniere deliberation, Il auoit reconnu avec plaisir que la Compagnie conseruoit la consideration qu'elle auoit pour son Caracthere Et pour sa personne Et qu'elle pouuoit bien s'assurer, qu'encore quelle luy eust fait des propositions au dela de ce qu'elle auroit cru deuoir faire pour sa reception au Conseil, Il ne les auroit pas acceptées, L'honneur de la Compagnie luy Estant dautant plus considerable qu'en Estant le chef Il n'auroit rien voulu souffrir qui peust estre contraire a sa dignité, qu'il receuoit l'offre qu'elle luy auoit faite sur sa reception En ce Conseil pour la premiere fois, Et que quant Il y viendroit dans la suite, Il estoit contant que deux de Messieurs le vinsent recevoir au haut du degré de ce Palais, Et qu'il la remercioit En general Et En particulier, ayant d'ailleurs témoigné qu'il ne croit pas y venir qu'après Pasques.

ROÛER DE VILLERAY

*Du mercredi troisieme May 1690.*

LE CONSEIL ASSEMBLÉ où Estoient Monsieur l'Euesque de Quebec,  
Monsieur l'Intendant

MAISTRES

Louis Roüer de Villeray 1<sup>er</sup> Con<sup>te</sup>

Charles le Gardeur de Tilly

Matthieu damours deschaufour

Nicolas dupont, de Neuville

Jean baptiste de Peiras

Charles denys de Vitré Conseillers

Et françois Magdelaine Rüette dauteuil Procureur General du Roy.

CE JOUR LE CONSEIL ayant Eu aduis que Monsieur le Comte de Frontenac Gouverneur Et Lieutenant general pour le Roy en ce pays deuoit Venir prendre sa place pour la premiere fois, Maistres Louïs Roüer de Villeray premier Conseiller, Mathieu damour deschaufour, Nicolas dupont de Neuville Et Jean baptiste Depeiras aussy Conseillers ont Esté nommez pour se transporter presentement au chasteau St Louïs pardeuers luy afin de l'accompagner, Et Estant Entré Les dits sieurs de Villeray Et damours marchant les premiers, Et les dits sieurs dupont Et depeiras apres mondit sieur le Gouverneur, Il a pris se place Et remercié la Compagnie

BOCHART CHAMPIGNY

\* \* \*

Dans la période de trente-six ans que renferment ces trois volumes, les Conseillers sont presque toujours les mêmes ; quelques uns sont remplacés par leurs fils. En réalité, sept ou huit hommes, presque tous unis par des liens de parenté, administraient la Nouvelle-France. Le Gouverneur, l'intendant et l'évêque de Québec, formaient trois puissances, en rapports directs avec les ministres du roi, et qui comptaient chacun plus ou moins de partisans dans le Conseil, selon les circonstances. Les attributions du gouverneur et celles de l'intendant étaient mal définies sur certains points ; on a lieu de croire que Louis XIV avait à dessein créé cet état de choses, afin de faire contrôler ces deux hauts fonctionnaires l'un par l'autre. Il en resultait un antagonisme nuisible à la colonie et qui se faisait sentir jusque dans le peuple, où deux camps, que j'appellerais politiques, se combattaient avec énergie. Nous savons tous que l'évêque et les Jésuites avaient aussi leurs partisans—de sorte que, il y a deux siècles, les Canadiens, s'ils n'allaient pas voter en cérémonie comme à présent, discutaient et s'échauffaient à propos de l'administration du pays aussi vivement que les électeurs de 1887.

BENJAMIN SULTE.

# URBAIN DELORME

CHEF DES PRAIRIES.

---

Les anciens du pays disparaissent vite. Depuis 2 ans deux octogénaires, MM. Morin et Grouette, nés avant notre siècle, ont terminé leur longue carrière.

Le récit de ces vieillards n'offre pas toujours un intérêt piquant, et celui qui y chercherait des émotions constantes ou des choses extraordinaires, se ménagerait souvent des déceptions.

Toutefois, comme tous les Anciens du pays étaient ou des voyageurs au service de la compagnie de la Baie d'Hudson ou du Nord Ouest, ou des chasseurs à leur propre compte, qu'on appelait "hommes libres" suivant l'expression du pays, il se rencontre dans leur vie de courses presque continuelles à travers les prairies, des détails importants, sur les mœurs et les usages de cette époque. Ces biographies particulières serviront plus tard à renseigner les historiens.

Ce seront des sources précieuses, dans lesquelles ils pourront puiser des connaissances très variées sur le pays et les hommes qui l'habitaient autrefois.

Trop heureux, si je puis contribuer un tant soit peu, à préparer des matériaux, pour ceux qui entreprendront plus tard d'écrire l'histoire du Nord Ouest Canadien.

\* \* \*

Urbain Delorme naquit en 1799 sur les bords de l'Assiniboine, à dix milles à l'ouest de la cité de Winnipeg. La demeure de son père se trouvait tout près de l'ancienne résidence de l'ex-Commandant des Zouaves Pontifaux, le Chevalier J. Taillefer.

Son père était Canadien Français et sa mère de la tribue des Sauteux. A l'Age de 4 ans, son père qui avait un peu d'éducation et savait en apprécier les bienfaits, descendit à Berthier P. Q. où il le confia aux soins d'une de ses tantes.

Le père Delorme étant au service de la Baie d'Hudson, était obligé de s'absenter souvent et craignait de ne pouvoir donner à son enfant une éducation domestique convenable.

Urbain fut baptisé à Berthier par le Revd. M. Pauzé, alors curé de

cette paroisse, car il n'y avait pas à cette époque de Missionnaire résident à la Rivière Rouge.

En 1816 son père descendit à Montréal, pour rendre témoignage dans le procès des Canadiens impliqués dans la mort tragique du Gouverneur Semple.

Disons un mot de ces tristes événements, qui avaient été précédés de plusieurs années de difficultés continuelles entre les deux compagnies rivales de la Baie d'Hudson et du Nord Ouest et furent suivis de l'union des deux compagnies en une seule.

Le premier code de lois civiles et criminelles, qui fut en vigueur dans l'ouest fut celui que Dieu a imprimé dans le cœur et l'intelligence de tout homme. Les lois naturelles modifiées par les habitudes nomades des tribus errantes des prairies et l'autorité des chefs des nations furent les premières notions légales qui eurent cours dans l'ouest. Elles suffisaient aux conditions sociales de ces peuplades perdues dans cet immense désert. Plus tard, les Français firent quelques établissements sur le littoral de la Baie d'Hudson.

Les Anglais ne tardèrent pas à les suivre. Les uns et les autres érigeaient des forts pour se protéger. Les lois militaires durent naturellement être celles que suivirent les officiers et les soldats des garnisons.

Les courreurs des bois et les trappeurs qu'accompagnaient de temps à autres de pieux missionnaires pénétrèrent aussi dans l'intérieur du pays, par la voie des lacs et des rivières.

Comme ces domaines, par droit de découverte, se trouvaient soumis au royaume de France, les lois de notre mère patrie, se trouvaient de droit sinon de fait, être applicables à ce pays, en autant que les circonstances le permettaient.

Diverses ordonnances du conseil supérieur de Québec, furent préparées pour le commerce des fourrures, la prohibition des liqueurs etc.

Enfin en 1670 la célèbre charte de la Baie d'Hudson, mit les lois, Anglaises en vigueur, dans le territoire cédé à cette compagnie et conféra au gouverneur et à ses associés des pouvoirs judiciaires, administratifs et législatifs. L'interprétation de cette chartre a donné lieu à bien des discussions, surtout quant aux clauses qui se rapportaient au monopole du commerce des fourrures et au titre en franc tenure du pays. En 1811 la compagnie de la Baie d'Hudson céda à Lord Selking une immense étendue de terrain sur les bords de la Rivière Rouge, avec l'obligation d'y établir des colons.

Lord Selkirk, commença par éteindre le titre des naturels à la possession de ce territoire occupé par leurs pères et fit un traité avec eux. Dans l'automne 1812, Miles McDonnell, ancien officier des Queens Rangers fut nommé Gouverneur de la colonie d'Assiniboia par la com-

pagnie de la Baie d'Hudson et chargé par Lord Selkirk de prendre charge de sa colonie naissante, comme son intendant. En 1813 cette colonie recrutée en partie parmi les montagnards Ecosais, comptait une centaine de familles. En sept. 1884, les colons atteignaient le chiffre de 280 à 290. Ils avaient émigré, pour le plus grand nombre de la paroisse de Kildonan dans le comté de Sutherland. Voulant faire revivre les souvenirs de la patrie qu'ils avaient laissée, ils donnèrent à leur établissement le nom de Kildonan qu'il porte encore aujourd'hui. De 1814 à 1815, un moulin fut construit et nombre de bestiaux furent importés d'Ecosse, via la Baie d'Hudson. Pendant ce temps là les rivalités qui existaient entre les deux compagnies n'avaient fait que s'aggraver. Chacune avait ses prétentions plus ou moins fondées et aspirait à la suprématie commerciale. Des menaces, on en vint aux coups entre les employés, qui avait naturellement épousé, la cause de la compagnie qu'ils servaient.

Finalelement les mauvaises passions l'emportèrent. Des forts furent enlevés et plusieurs personnes retenues captives. Les esprits s'aigrirent de plus en plus. Le sang fut versé dans plusieurs rencontres dans l'une desquelles périt le gouverneur Semple, de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Quels étaient les droits respectifs de ces deux compagnés et sur quoi reposaient ils ? Dans les magnifique ouvrage de Mgr Taché. "Exquise sur le Nord Ouest de l'Amérique" ce distingué prelat résume ainsi cette question tant controversée.

"L'objection la plus forte contre les droits de l'Honorable compagnie de la Baie d'Hudson, est la possession antérieure de son territoire par la France. La charte octroyée par Louis XIII en 1626 donne à la compagnie de la Nouvelle-France le territoire de la Baie d'Hudson, 44 ans avant que celle octroyée par Charles II d'Angleterre, ne le cède à son cousin, le Prince Rupert et à ses compagnons d'aventures. On affirme que par le traité de Ryswick en 1696, toute la Baie d'Hudson a été reconnue comme appartenant à la France. Le traité d'Utrecht en 1713 cède à l'Angleterre, les côtes de la Baie d'Hudson et ce n'est qu'alors que L'Angleterre acquit un titre certain dans ces parages. De plus, dans ce traité, on ne négligea pas de stipuler les clauses qui assurent la protection de la compagnie de la Nouvelle France, déjà mise en possession de ce pays en vertu de la charte de Louis XIII ! Quoi que les limites des possessions Françaises et Anglaises, ne soient pas bien définies depuis l'époque du traité d'Utrecht jusqu'en 1763, néanmoins, les Anglais même les moins favorables aux prétentious des Français reconnaissent que la Rivière Rouge et la Saskatchewan, faisaient partie de la Nouvelle France, et que c'est cette partie, qui avec le reste des possessions

“ Françaises du Canada, a été cédée à l'Angleterre par le traité de Paris.  
 “ Or par ce traité de Paris les Canadiens Français reçurent la garantie  
 “ de leurs droits et privilèges et la promesse de n'être pas soumis à  
 “ d'autres impôts que ceux établis sous la domination Française. Donc  
 “ la compagnie de la Baie d'Hudson, n'a aucun droit, ni privilège sur  
 “ la vallée de la Rivière Rouge, non plus que sur celle de la Sas-  
 “ katchewan et ses titres restent douteux, pour une partie des pays  
 “ situés au Nord de ces deux vallées. ”

Le compagnie du Nord Ouest prétendait de plus que l'acte concer-  
 nant la juridiction du Canada dans le 43<sup>e</sup> année de George III C.  
 138 avait abrogé le chartre de la Baie d'Hudson et s'appliquait aux ter-  
 ritoires de l'Ouest.

Alarmée dans ses privilèges les plus chers la compagnie de la Baie  
 d'Hudson, qui de fait avait toujours exercé la plupart des pouvoirs con-  
 férés par sa chartre sans contestation, s'adressa à de savants jurisconsul-  
 tes Anglais, dans la personne de MM. Samuel Romilly, G. S. Holroyd ;  
 Wm. Cruise ; J. Scarlett et John Bell, voici un résumé de leurs opinions  
 données par écrit et que la compagnie se hata de répandre dans le  
 public, pour fortifier son autorité.

Nous sommes d'opinion, disaient ils, que la concession du territoire  
 désigné dans la chartre octroyée par le roi Charles II est valable et  
 n'avait pas besoin d'être ratifiée ou égalisée par un acte du Parlement  
 Impérial que le territoire cédé comprend tout le pays, dont les eaux se  
 déversent dans la Baie d'Hudson, d'après les observations géographi-  
 ques.

L'acheteur de la Baie d'Hudson acquiert un titre parfait en franche  
 tenure, et possède tous les droits conférés à un propriétaire, en An-  
 gleterre.

Le gouverneurs et les conseillers, dans leurs établissements respec-  
 tifs ont juridiction en matières civiles et criminelles comme Juges. Ils  
 doivent décider d'après les lois Anglaises et n'ont point de juridiction  
 dans les causes entraînant la peine de mort. La compagnie peut  
 nommer les shérifs et autres officiers de cour dont les pouvoirs sont  
 assimilés à ceux possédés par semblables officiers en Angleterre.

Les principaux bourgeois du Nord-Ouest, pour faire contre poids  
 aux droits réels ou apparents de la Baie d'Hudson s'affublèrent de  
 titres pompeux dont ils prétendaient posséder les paroisses.

En 1812 plusieurs rencontres sérieuses eurent lieu dans l'ouest  
 entre les troupes Américaines et les régiments Canadiens. Le corps  
 des voyageurs fut formé. Une partie de l'ouest Américain passa pen-  
 dant quelques temps au pouvoirs des régiments Canadiens.

Le colonel McDowal qui commandait les troupes Anglaises au fort  
 Michillimakinac, par divers ordres généraux conféra en 1814 des

titres à plusieurs officiers appartenant au corps des voyageurs, tant pour les récompenser de leurs services signalés que pour maintenir l'autorité dans le territoire qui venait d'être conquis.

C'est ainsi que Pierre Rochblave reçut le rang de major des tribus sauvages et des pays conquis. L'hon. McGillivray, conseiller Législatif du Canada fut nommé lieutenant-colonel, Toussaint Pothier fut nommé major et Séraphin Lamarre, enseigne.

Quelques mois après la paix fut rétablie et le corps des voyageurs, qui n'était qu'un régiment temporaire, fut licencié. Les officiers toutefois qui appartenaient à la compagnie du Nord-Ouest, continuèrent à promener leurs titres avec eux dans l'ouest. D. Cameron, qui avait eu le rang de capitaine, signait les proclamations qu'il adressait aux employés de la Baie d'Hudson et aux colons de la Rivière Rouge, "capitaine du corps des voyageurs, officiers commandant à la Rivière Rouge.

Enfin le 17 août 1816, pour faire cesser tout doute au sujet des pouvoirs assumés par ces officiers en retraite, Sir John Sherbrooke, gouverneur général et commandant en chef des troupes en Canada, lança un ordre général annulant toutes les commissions données "pour les tribus sauvages et les pays conquis."

L'autorité qu'on prêtait à ces grades militaires devait être considérable surtout parmi les sauvages dont l'imagination était facile à frapper. Lord Selkirk y attacha une telle importance qu'il en fit le sujet d'une correspondance avec Sir Gordon Drummond gouverneur du Canada. Sir G. Drummond, refusa de se mêler de cette question, malgré ses pressantes sollicitations. Les troubles sérieux occasionnés par les bourgeois et les employés des deux compagnies ruinèrent les établissements de Lord Selkirk. Le fort de la Baie d'Hudson fut pris; un canon et d'autres armes furent enlevés et des mandats d'arrestation furent émanés. Des arrestations eurent lieu; des enquêtes préliminaires furent présidées par les chefs des compagnies rivales qui se prononcèrent chacun suivant ses vues et ses prétentions.

La question de juridiction se présentait toujours, sans être résolue d'une manière satisfaisante.

Au milieu de la confusion des esprits qui faisait naître l'absence d'autorité reconnue et de tribunaux régulièrement établis et constitués, on est singulièrement frappé du courage et du dévouement des voyageurs d'origine française.

On les voit partout, de l'avant dans les excursions dangereuses, mêlés aux actions demandant de la hardiesse et de la résolution et payant généreusement de leur personne.

Le 19 juin 1815, comme je l'ai déjà annoncé, eut lieu la bataille de La Grenouillère, dans laquelle 22 personnes y compris le gouverneur Semple perdirent la vie.

Le père de U. Delorme se trouvait près du gouverneur Sempie lorsqu'il sortit du fort et essaya de la dissuader de son dessein. " Vous ne connaissez pas les Métis, dit-il, c'est comme un coup de vent. Cette figure de belles lettres que le père Delorme faisait à son insu, peint bien le caractère guerrier et fougueux de la population métisse.

Le père Delorme au fond ne fut pas fâché d'être obligé de venir rendre témoignage à Montréal, puisque ce voyage lui fournissait l'occasion de revoir son fils.

Comme le procès menaçait d'être long, il fit partir son fils par le canot courrier qui une fois l'an, allait porter la malle aux pays d'en haut. Urbain Delorme avait alors 17 ans et pendant les 29 jours que dura le voyage, il fut obligé de faire voler l'aviron comme les autres. Le canot était dirigé par 13 Iroquois commandés par un commis du nom de Jasson. En arrivant au fort Douglass, un des courriers lui indiqua une loge, tout près du fort ou était sa mère. Urbain s'y rendit et comme elle ne connaissait pas et ne parlait point le français, la seule langue qu'avait apprise le jeune Urbain, il fut obligé d'avoir un interprète pour se faire reconnaître par sa mère qui en apprenant que c'était son fils s'écria " Mounia Ouininon " *l'homme de Montréal*.

C'était au moment où les chasseurs se préparaient à partir pour la prairie. Il partit avec son frère Basile Delorme, Charles Pelletier, Pierre Pelletier, J.-Bte Barsolais, Bercier, Bellegarde et Urbain se montra dès son débuts, chasseur habile et ne tarda pas à se passionner pour ce genre de vie facile et plein d'émotions. A 22 ans il épousa Madeleine Vivier. La bénédiction nuptiale fut donnée à Pembina par le Révd Messire Dumoulin, le compagnon de voyage de Mgr Provencher dans les régions de l'ouest. De ce mariage sont nés 12 enfants.

Prudent dans toutes ses entreprises, modéré et patient, d'un caractère doux, mais ferme et résolu, il ne tarda pas à jouir d'une grande considération parmi les chasseurs des prairies qui le choisirent pour chef de camp, charge qu'il remplit pendant 25 ans. Quels étaient les attributs et les devoirs d'un chef de camp ? Les pouvoirs du chef on le comprend bien, n'étaient guères définis. Il n'avait pas proprement parler de code des lois des prairies.

C'était plutôt des règlements convenus et acceptés de tous, comme nécessaires dans l'intérêt ou la sécurité commune.

Ces règlements connus de tous, étaient à peu près les mêmes dans tous les camps et le chef avec son conseil était chargé de les faire observer, de punir ceux qui les transgressaient et de donner les ordres du jour pour la gouverne du camp.

Ainsi donc les fonctions du chef étaient judiciaires administratives et même législatives.....

Son autorité ressemblait sous certains rapports à celle d'un général. Les marches au milieu des nations ennemies, les alarmes continuelles dans lesquelles vivaient les chasseurs et leurs familles qui les suivaient, et les mesures de prudence requises dans ces immenses prairies et dans l'isolement où ils se trouvaient, exigeaient que le chef fut investi d'une autorité militaire, pour éviter la confusion et le désordre en cas d'attaque. On sera mieux en état de bien se rendre compte de ce qu'était ou devait être le chef en donnant les détails de la vie ordinaire d'un camp.

Le matin, le camp se met en marche après déjeuner qui a lieu d'ordinaire à 7 heures. Un vieux chasseur qui connaît bien la prairie marche en avant. C'est le guide. A midi, on s'arrête pour dîner. Le soir à bonne heure, si la chose est possible, on campe près d'une rivière, ou d'un lac ou cours d'eau quelconque. On campe à bonne heure ou tard suivant la distance à parcourir pour arriver près de l'eau.

Les chevaux marons ne peuvent longtemps souffrir de la privation d'eau. Le 2e jour d'ordinaire, ils tombent et meurent. Aussi la grande préoccupation du guide est elle de diriger le camp dans des endroits où l'eau soit en abondance. Une autre considération dans le choix d'un campement est un terrain convenable pour mettre les charrettes en cercle, au milieu duquel reposent les chasseurs, leurs femmes et leurs enfants.

Dans cette sage précaution, plus d'un camp de chasseurs aurait été entièrement détruit par les Sioux.

Le chef alors nomme ceux qui doivent monter la garde pendant la nuit. Les sentinelles placées deux par deux à quelque distance du camp et veillent en général deux heures avant d'être relevées de leur poste. Un capitaine fait la ronde pendant la nuit pour s'assurer que les sentinelles font leur devoir. Après le souper, le chef convoquait en général ses conseillers au nombre de 12 élus comme lui par les chasseurs, et là se décidaient toutes les questions qui les intéressaient. On nommait le capitaine envoyait des découvreurs, décidait de la direction à suivre les jours suivants, etc.

Immédiatement après les délibérations du conseil terminées, crier montait à cheval et faisait lentement le tour du camp, en annonçant à haute voix le programme du lendemain, conformément aux décisions du chef et de son conseil. L'ordre d'atteler et de partir ou d'arrêter pour camper se donnait par des signaux. Si le chef levait son drapeau, ou partait ; s'il le baissait, les chasseurs s'arrêtaient. Dans un camp considérable il eut été difficile, pendant la marche, de faire connaître les ordres du chef à ceux qui ouvraient la marche.

Le drapeau remplaçait le clairon et pendant le jour il servait de signe de ralliement. Ne dirait-on pas en lisant ces lignes, qu'il s'agit plutôt

d'une description des Scythes, qui erraient eux aussi en chariots, chassant pour vivre, les bêtes sauvages.

Les punitions ordinaires pour infraction aux règlements consistaient en un certain nombre de peaux, qui étaient remis au chef. Ce dernier les distribuait aux veuves, aux plus indigents, ou à ceux qui étaient de garde. Les pénalités les plus sévères étaient infligées à quiconque tuait un animal ou chassait sans avoir obtenu la permission du chef. Il fallait nécessairement un tel règlement pour empêcher, un chasseur trop ardent de faire prendre la fuite aux troupes de bisons et priver le reste du camp d'une chasse abondante. Les sauvages qui suivaient les camps des métis tels que les Cris ou les Sauteurs leurs alliés, étaient tenus de se soumettre aux règlements du camp. Lorsque le camp désirait connaître où se trouvaient les troupes de bisons ou s'assurer de la présence des ennemis, des éclaireurs étaient envoyés dans trois directions à la fois. Ces éclaireurs portaient toujours deux ensemble, afin qu'ils pussent s'aider en cas d'attaque des ennemis ou de la perte de leurs chevaux.

Une fois que les éclaireurs ont annoncé la présence des bisons le chef doit veiller à ce qu'il n'y ait point fumée, lorsque le vent souffle du côté du troupeau. Ces animaux ont le flair si sensible qu'à plusieurs milles de distance, la fumée d'un camp leur donnait l'éveil. Le Revd. Messire Belcourt avait ordonné des punitions très sévères pour celui qui sciemment allumait un feu dans le voisinage d'un troupeau. C'est encore le chef qui commande la chasse, et désigne ceux qui doivent garder le camp.

C'est lui aussi qui donne le signal de lâcher la bride aux chevaux coureurs, lorsqu'il juge que les chasseurs sont arrivés assez près du troupeau.

Le détail est très important et décide souvent du résultat de la course.

Urbain Delorme était d'un caractère pacifique comme nous avons eu occasion de le dire et ne consentait aux moyens violents qu'après avoir épuisé les autres.

Quand on songe qu'il eut suffi d'une imprudence de la part d'un chef, pour mettre le feu à toute la prairie, lier tous les Sauvages contre les Métis et rendre la chasse dans les prairies impossible, on comprendra la grave responsabilité qui pesait sur le chef d'un camp.

Un jour, la plupart des métis chasseurs, étaient réunis sur le grand coteau du Missouri. Urbain comme d'habitude avait été choisi comme chef du camp, qui se composait de plus de 500 charrettes. On venait de faire une longue course. Nombre de buffalos avaient été tués et la plus grande gaieté régnait dans le camp. Depuis plusieurs jours la farine et les autres provisions faisaient défaut.

Cette chasse était venue à propos, car sans elle on eût jeuné au camp. C'était donc une fête générale quand vers le soir, des courreurs attardés apportèrent la triste nouvelle qu'un des leurs "Louis Lavallée" avait été tué pendant la course, par des Sioux cachés. Le camp changea aussitôt de physionomie. Les gardes furent doublées pendant la nuit, afin d'éviter toute surprise. Le lendemain le corps Lavallée fut trouvé près d'un marais, percée de sept balles. Le conseil s'assembla. La discussion fut orageuse. Les uns opinèrent pour une prompt vengeance, estimant que ce serait le plus sûr moyen de se faire craindre des Sioux et de les forcer à faire un traité de paix ; et qu'à cette fin il devenait nécessaire de leur faire une guerre acharnée et sans merci partout où l'on pourrait les rencontrer. Delorme et quelques autres membres du conseil pensèrent au contraire qu'il suffirait de poursuivre ceux qui venaient de commettre ce meurtre et de les tuer, pour donner une leçon aux autres, qu'une déclaration de guerre avec les Sioux, rendrait la chasse presque impossible et les exposerait à des terribles représailles. Delorme l'emporta. Le conseil décida qu'on ne devrait tirer que sur ceux qui viendraient voler ou que l'on verrait s'approcher du camp, à la dérobée.

Le lendemain au midi, les éclaireurs donnèrent le signal de la présence des ennemis. D'après les règlements des prairies, lorsque les éclaireurs veulent annoncer la présence des ennemis, ils croisent leur chevaux, passant rapidement l'un devant l'autre. Pour indiquer un troupeau de bisons ils jettent de la terre en l'air.

Delorme en apercevant ce signal, partit au grand galop, avec Montour et Batoche. Après avoir courru une couple de milles, parvenu sur le haut d'un petit coteau, il aperçut un grand nombre de Sioux cachés dans une coulée. A une certaine distance en avant, se tenait leur chef tenant un petit drapeau à la main. Delorme se dirigea aussitôt vers le chef, qui lui cria en l'apercevant. "le grand soldat Anglais, ne me fera pas sauver." C'était le nom sous lequel Delorme était connu parmi les Sioux. Il l'attendit de pied ferme l'arme au bras. Dès le premier coup, le chef Sioux roula mortellement blessé à la poitrine. Deux Cris qui suivaient Delorme de près se hâtèrent de lui enlever la chevelure, le Sioux se leva sur son séant et voulut frapper l'un des Cris. Un cou de couteau au cœur mit fin à ses souffrances. Delorme dit que ce chef Sioux avait les cheveux blonds, la figure assez blanche et les traits d'un Américain. Il ajoute que pendant ses courses dans les prairies, il a pu constater plus d'une fois la présence de blancs qui s'étaient fait sauvages. La plupart de ces hommes étaient les plus méchants de leur tribu, complotant sans cesse pour devenir chef, ou acquérir un grand nombre de chevaux.

L'un d'eux, dit-il, m'a avoué qu'il avait tué un blanc et qu'afin de

ne point tomber entre les mains de la justice, il s'était réfugié parmi les Sioux.

Le drapeau de ce Sioux, n'était qu'un morceau de drap rouge, ayant environ un pied de large et six pieds de long, attaché à une perche de six pieds de longueur.

Ils était garni de plumes blanches et noires et de serres d'aigle. Delorme les conserva longtemps en souvenir de cet exploit.

On a prétendu souvent que les sauvages boivent le sang encore tout chaud de leurs victimes. Delorme prétend que ce récit est exagéré. Ils prennent le sang dans le creux de leurs mains le portent à leur bouche s'en couvrent les lèvres et soufflent dans le creux de leurs mains remplies de saug, pour laisser croire qu'ils en boivent, mais j'ai pu constater, dit Delorme, qu'il n'en mettent point dans leur bouche.

Comme presque tous les anciens coureurs des prairies, le Père Delorme a fini par se fixer dans un des anciens établissements de la Rivière Rouge.

Il avait su amasser une petite fortune. Un jour qu'il partait pour les prairies de l'Ouest, il se rendit au couvent de St François-Xavier et demanda à l'une des Religieuses de vouloir bien prendre soin d'une petite cassette, qu'il venait de déposer sur une table. Il n'en dit pas d'avantage et partit. Au bout de deux heures, il revint et dit à la Sœur qui n'avait presque pas fait attention à la cassette en question, tant Delorme ne paraissait pas y attacher d'importance : "Ma Sœur, dans cette petite boîte, il y a quatre mille piastres en or, ce serait mieux de ne pas la laisser traîner sur la table." Est-ce assez crâne ?

Il demeura à St François-Xavier, vivant dans une modeste aisance. Il fallait le voir et l'entendre à la veillée, raconter les chasses merveilleuses et les légendes des prairies d'autrefois, pour se faire une idée des regrets amers qu'éprouvent les anciens du pays, de voir l'envahissement de l'ouest par les populations blanches, faire disparaître pour toujours leur condition de vivre, leurs lois primitives et leurs usages patriarcales.

Les souvenirs de cette génération d'hommes, leurs récits naïfs, leurs voyages continuels au milieu d'un immense pays, les habitudes qu'ils s'étaient créés au milieu de cette existence nomade, ont je ne sais quel charme dont on se défend mal. La vie de Urbain Delorme n'offre aucun incident extraordinaire.

Pour cette raison, elle pourra servir peut-être, à mieux faire connaître comment se gouvernaient les caravanes des chasseurs Métis qui deux fois l'an se dirigeaient vers l'ouest. Urbain Delorme est mort à St François-Xavier au mois d'août dernier, à l'âge avancée de 87 ans.

Saint Boniface, le 9 septembre 1886.

L. A. PRUD'HOMME.

# LES ACADIENS APRES LEUR DISPERSION (1)

(1755-1775.)

---

## IX

Le successeur de Wilmot adopta une ligne de conduite toute différente de celle de ses devanciers : il se montra aussi bienveillant que ceux-ci s'étaient montrés barbares. Michael Franklin, qui s'était élevé de la condition de simple marchand aux plus hautes charges de sa province, paraît avoir été un homme excellent ; il avait dû gémir bien souvent de tout le mal dont il avait été témoin. Il n'épargna rien pour faire oublier aux pauvres Acadiens restés dans la Péninsule, les traitements dont ils avaient eu tant à souffrir. Au reste, il ne faisait qu'obéir aux injonctions du gouvernement anglais, qui, mieux informé du caractère et des dispositions des Acadiens, voulait le reconnaître en se montrant juste et équitable envers eux : " Vous ne manquerez pas, lui écrivait le ministre anglais, Lord Hillsborough, de leur donner les plus entières assurances de la faveur et de la protection de sa Majesté et de ses bienveillantes intentions..... Sa Majesté est pleine de tendresse et d'attentions à l'égard de ceux qui ont fait des établissements au Cap-Breton, sous la protection de permis temporaires du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et elle veut qu'on veille avec un soin attentif à leur avancement " (1).

Franklin n'avait eu rien de plus pressé que de mettre en vigueur cette politique de conciliation, Dès la réception de cette dépêche il écrivit à l'un des magistrats du bassin des Mines : " J'ai reçu ordre de Sa Majesté de donner aux Acadiens les plus amples assurances de sa royale faveur et de sa protection. Et vous pouvez aussi leur donner de ma part la plus entière assurance que je repousse totalement et désavoue toute intention de les employer comme milice hors de cette province, et que de tels rapports n'ont pu venir que de la part d'esprits faibles et mal intentionnés. Vous pouvez de plus leur garantir qu'ils seront traités, en tout temps, avec le même degré d'indulgence et de protection

---

(1) *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, pp. 352, 353.

que Sa Majesté a pour ses autres sujets. Vous pouvez ajouter aussi que le gouvernement n'a pas le moindre dessein soit de les molester, soit de les inquiéter au sujet de leur religion " (1).

Un mois après, le lieutenant gouverneur réitérait les mêmes recommandations au colonel Denson : " Quelques-uns des Accadiens, disait-il, du comté de King et de Windsor... m'ont informé qu'ils ont été notifiés de faire les exercices avec les milices, ce qu'ils considèrent comme une charge trop dure pour eux, n'ayant pas d'armes, et étant incapables de les acheter immédiatement, s'il fallait le faire...

" En conséquence je désire que vous les exemptiez d'être appelés et de faire ces exercices, jusqu'à ce que vous receviez des ordres contraires... De plus, je dois vous signifier que c'est l'intention du Roi, et que c'est aussi ma volonté, qu'ils soient traités par les officiers du gouvernement, avec toute la douceur et la tendresse possibles, en toute occasion, afin qu'ils n'aient pas le moindre sujet de se repentir de s'être soumis d'une manière si parfaite au gouvernement de Sa Majesté. " (2)

En étudiant cette politique si humaine et si sage de Franklin, on ne peut s'empêcher de faire cette réflexion : Que de malheurs eussent été évités de part et d'autre ! Que d'embarras de moins pour l'Angleterre et la Nouvelle-Ecosse ! Que de haines apaisées ! Que de progrès accomplis, si, à la place de Lawrence, il y avait eu à Halifax un gouverneur du caractère de Franklin ! Au lieu de cent mille Acadiens dans les provinces maritimes, l'Angleterre y compterait aujourd'hui un million de plus de ces sujets fidèles et utiles !

Et dire qu'à l'heure qu'il est, il se rencontre encore des apologistes de la conduite de Lawrence, même parmi des gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse ! (3) On est bien forcé d'avouer que la science politique a encore des progrès à faire dans notre pays.

## X

Franklin, qui avait été témoin de l'héroïque attachement des Acadiens pour leur foi, savait qu'il ne pouvait leur donner de meilleures preuves de ces bonnes intentions, et des gages plus rassurants pour l'avenir, qu'en accordant à leurs missionnaires toute liberté de les visiter et de les évangéliser. C'est en effet, sous son administration, et à

(1) *Archives de la Nouvelle-Ecosse.*—*Lettre du Lieutenant-Gouverneur Franklin à M. Deschamps, 1er juin 1768, p. 353.*

(2) *Archives de la Nouvelle-Ecosse.* *Lettre au gouverneur Franklin au colonel Denson, 4 juillet 1768, p. 354.*

(3) Voir le discours prononcé par le gouverneur Archibald devant la Société historique d'Halifax, octobre, 1886.

sa demande que fut envoyé le premier missionnaire venu du Canada depuis la conquête, M. Bailly de Messein (1), qui arriva à Halifax au moment où l'abbé Maillard y terminait sa longue vie d'apostolat.

L'abbé Maillard était le seul missionnaire dont la présence avait été tolérée dans la Nouvelle-Ecosse, depuis 1759.

Lorsqu'il avait été fait prisonnier quatre ans auparavant, il n'avait pas tardé à faire tomber bien des préjugés autour de lui, par l'intérêt qui s'attachait à sa personne, à ses connaissances, et à ses hautes qualités. Il finit par acquérir l'estime générale, et les meilleurs esprits recherchèrent son amitié.

Il s'en servit pour rendre son ministère aussi utile que possible pendant ces tristes années.

A l'issue de la guerre, il avait employé la grande influence dont il jouissait auprès des sauvages pour leur faire déposer les armes, et le gouvernement anglais apprécia si bien ses services, qu'il lui accorda une pension annuelle jusqu'à sa mort (1768). Il fut regretté des protestants aussi bien que des sauvages et des Acadiens ; l'élite de la société d'Halifax voulut assister à ses funérailles.

Son successeur dans la Nouvelle-Ecosse, était un homme de haute naissance, d'une éducation parfaite, et animé du zèle bouillant d'un jeune prêtre au sortir de son ordination. Malgré sa jeunesse et son peu d'expérience, l'abbé Bailly avait été choisi pour cette rude tâche, parce qu'on espérait que ses qualités sociales le feraient accepter plus facilement des autorités ombrageuses d'Halifax. A son départ l'évêque de Québec, Mgr Briand, lui avait obtenu du gouverneur du Canada, Sir Guy Carleton, des lettres de recommandation pour le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Franklin l'accueillit en effet, dès son arrivée, avec bienveillance et favorisa sa mission auprès des Acadiens (2).

Ceux-ci commençaient à se grouper principalement le long de la baie Sainte-Marie jusqu'au Cap de Sable et du côté de l'Isthme : à Memramcook et à Peticoudiac. D'autres groupes s'étaient déjà formés au Cap Breton et le long des rivages du Golfe.

(1) M. Bailly devint plus tard précepteur des enfants de lord Dorchester avec qui il passa en Angleterre. A son retour à Québec, sept ans après, il fut sacré sous le titre d'évêque de Caspé et nommé coadjuteur de Mgr Hubert, évêque de Québec. Il mourut avant de lui succéder.

(2) M. Bailly avait fait la meilleure impression sur Franklin, qui écrivait au gouverneur Carleton : " His conduct has been hitherto irreproachable, and, to all appearances, bids fair to be of great benefit to this Province, by quieting the mind of the Indians who began to be very uneasy, and his mission had this further good tendency of reconciling the consciences of the Acadians who have lately taken the oaths of allegiance to His Majesty's Government ".—*Nova Scotia Archives : Franklin to Carleton August 18th 1768, p. 356.*

La juridiction de l'abbé Bailly s'étendait sur tout cet immense territoire qu'il lui fallait parcourir d'étape en étape. Il avait en outre à visiter la rive occidentale de la baie de Fundy où se trouvaient des familles sauvages, et la mission de Sainte-Anne, formée des débris de la population de la rivière Saint-Jean, laquelle s'agrandissait rapidement par de nouvelles arrivées de proscrits. Ce groupe, moins éprouvé que les autres, à cause de son éloignement, n'avait jamais été entièrement privé de secours religieux. Malgré cet avantage, il faut dire que cette colonie n'avait pas conservé le même attachement à la foi et la même simplicité de mœurs qu'on retrouvait ailleurs. La cause en était due à la présence d'un certain nombre d'exilés qui avaient mené longtemps une vie errante au milieu des villes et des campagnes, où ils avaient été aigris par les rebuts et privés de toutes instructions religieuses.

L'abbé Bailly fut accueilli comme un sauveur par les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. Ce jeune prêtre dont les mains étaient pour ainsi dire, encore humides de l'onction du sacerdoce, leur paraissait comme la colombe de l'arche, apportant la branche d'olivier après le déluge de maux qui les avait submergés. Avec quelle joie, avec quel empressement, ils tiraient de leur cachette les objets du culte, les ornements d'église, les calices, les ciboires, etc, etc. On dressait un autel rustique dans une des chaumières les moins pauvres. Les femmes et les enfants y apportaient quelques fleurs des bois ou cueillies dans les parterres. Puis on se réunissait pour assister à la sainte messe et recevoir les sacrements. On faisait baptiser les enfants, dont un grand nombre, nés depuis plus de douze ans, n'avaient jamais vu de prêtre. Que de douces paroles étaient échangées ! Que de larmes versées ! Mais celles-là n'étaient pas amères ; elles ressemblaient à ces gouttes de pluie qui tombent à travers les rayons de l'arc-en-ciel.

Cependant, la saison des jours mauvais n'était pas encore finie pour les pauvres Acadiens : un autre genre de tribulation avait commencé pour eux. A la persécution ouverte succédait une persécution sourde fomentée par la malveillance de subalternes, malgré les volontés exprimées de l'Angleterre et du gouverneur. Ainsi on mettait des obstacles au groupement des familles ; on avait l'œil, par exemple, à ce qu'une terre octroyée à un Acadien, le fût entre deux propriétaires protestants (1), et encore cette terre devait-elle être située, non sur les côtes, mais dans l'intérieur de la péninsule. Au surplus, le mode de concession

---

(1) Ce procédé n'était que la mise à exécution du plan diabolique proposé en 1744, c'est-à-dire onze ans avant l'expulsion des Acadiens, par Shirley, gouverneur du Massachusetts. Il proposait de plus d'accorder le denier de Judas à tout Acadien, qui apostasierait le catholicisme. Après cela, on ose blâmer les missionnaires de l'Acadie d'avoir jeté le cri d'alarme.

territoriale, à titre de simple permis temporaire adopté par la Nouvelle-Ecosse, n'était pas fait pour rassurer l'esprit méfiant des Acadiens, tant de fois trompés,

Qu'ils eussent raison de se défier de ces permis temporaires, la suite des événements en donna la preuve. Je n'en veux citer qu'une : en 1784, c'est-à-dire à près de trente ans d'intervalle, les dépossédés de 1755, fixés à la rivière St-Jean, furent de nouveau dépossédés au profit des loyalistes américains et de soldats congédiés qui n'eurent qu'à s'asseoir à leurs tables, pour manger leur pain, et devenir du jour au lendemain rois et maîtres des propriétés arrosées par les sueurs de la race proscrite. Ces malheureuses familles impuissantes contre la force, n'eurent plus qu'à reprendre le chemin des forêts. Elles remontèrent la rivière Saint-Jean à trente lieues de toute habitation et ouvrirent, la hache à la main, les plateaux de Madawaska où elles se multiplièrent avec la merveilleuse fécondité qu'on leur connaît. Leurs descendants plus nombreux qu'une ruche d'abeilles, ont formé, aux alentours, une multitude d'essaims devenus aujourd'hui de belles et riches paroisses.

On a un exposé de la situation des Acadiens et de celle des sauvages à l'arrivée de M. Bailly, d'autant plus intéressant qu'il est saisi sur le fait, dans les lettres de missions, écrites par l'abbé Bailly lui-même à son évêque, Mgr Briand. En voici quelques extraits :

Ekouipahan, 20 juin 1768.

“ Monseigneur,

“... Si je n'ai point informé Votre Grandeur plus tôt de l'état de la mission confiée à mes soins, l'impossibilité en a été la cause. J'attends de la miséricordieuse bonté de N.-S. Jésus-Christ- et j'espère que cette vigne devenue stérile portera bientôt des fruits abondants. La mission d'Ekouipahan, où je réside ordinairement et où il paraît que le gouvernement veut me fixer, est presque toute composée de sauvages malédictesua nombre d'environ quarante et quelques familles assez bonnes.

---

Je laisse parler une voix non suspecte, le protestant Beamish Murdoch qui ne peut s'empêcher de désapprouver le projet de Shirley. Il n'y a d'aussi blâmable dans toute cette histoire que l'indigne France de Louis XV, qui, après avoir tout exigé des Acadiens n'a rien fait pour les protéger. Il n'y a qu'un seul peuple qui leur soit toujours resté fidèle : ce sont leurs frères du Canada.

Voici le passage de Murdoch : “ He (Shirley) proposes to intersperse protestant settlements among the french in Nova Scotia, taking part of the marsh lands from them for the new settlers..... he recommands..... granting small privileges and immunities for the encouragement of such as should come over to the protestant communion and send ther children to learn English ” (This suggestion of offering worldly advantages in exchange of profession can hardly be commended in our days.) *History of Nova Scotia*, pp 126, 131.

“ Les femmes et les filles ne boivent point, ni les garçons, et il y a aussi quelques hommes tempérants. J'ai obtenu d'eux qu'ils n'apportent plus d'eau-de-vie dans le village. Il y a, aux environs du village, onze familles acadiennes, celles-là même que Votre Grandeur a eu la bonté de confirmer à Sainte-Anne (1). Les Acadiens, qui sont restés parmi les Anglais, sont encore très fervents : leur seul défaut est un entêtement, soit pour rester chacun dans leur canton et ne vouloir point se réunir, soit pour avoir des terres aux mêmes conditions qu'ils les avaient autrefois, ne relevant que du Roi. C'est ce que les Anglais, qui les détestent, leur ont reproché. Le gouvernement ne veut point les concéder à cette condition, cependant on a exigé un serment de fidélité : l'été sur les bords de la mer à la pêche, l'hiver dans les bois à la chasse.

“ La mission des Micmacs est de toutes la plus nombreuse : il y a trois villages principaux, le plus proche est Richibouctou à soixante lieues ; jamais il n'y a eu de missionnaires en ce lieu ; les sauvages ont toujours été desservis par Miramichi où ils sont plus nombreux, et à cent lieues d'ici. Le dernier missionnaire de cet endroit est je crois, le P. Maurice de la Corne. Les murs de la chapelle subsistent encore et les sauvages tiennent les ornements cachés : jamais je n'ai pu les leur faire apporter. Une grande partie de ces sauvages est venue ici ; l'autre est allée à Ristigouche sur ce qu'ils avaient entendu dire que le Père Ambroise y était. Le village de Ristigouche étant de la province de Québec, s'il y avait un missionnaire à cet endroit, il pourrait avec moins de difficultés que moi, desservir les îles Saint-Jean, la Magdeleine, et cap Breton où il y a encore quelques Acadiens. Pour desservir ces îles, il me faut faire un voyage long et coûteux ; je ne pourrai aller en ces endroits que le printemps prochain, encore il me faudra commencer dès l'hiver prochain.

“ Grâce à la Providence du Seigneur, j'ai subsisté jusqu'à présent. Les présents des sauvages et mon casuel peuvent monter à cent piastres et plus, c'est assez pour vivre sous quatre écorces ; les voyages m'embarrassent un peu. Pour les Acadiens, il m'a fallu les faire vivre

“ Voilà à peu près, Monseigneur, l'état de la mission de la Nouvelle-Ecosse. Santé, travaux, fatigues, voyages, inquiétudes, je puis assurer Votre Grandeur que je n'ai rien épargné pour cultiver cette partie du champ du père de famille que vous avez confiée à mes soins. Si Votre Grandeur ne considère que la bonne volonté et l'envie de travailler, et non les talents et les vertus nécessaires à un si auguste ministère, je m'offre, je suis entre les mains de Votre Grandeur. Le

---

(1) Mission acadienne de la Rivière Saint-Jean.

moindre signe de sa volonté sera toujours pour moi la parole du Seigneur.

“ J'espère que Votre Grandeur voudra bien obtenir pour moi du Père des miséricordes une petite étincelle de ce feu céleste qui embrasse les cœurs ; mes travaux seront toujours inutiles sans cela. ” \*

Halifax, 23 mai 1769.

“ Je suis à Halifax depuis le mois mai, où mylord William Campbell (1) a mille bontés pour moi qui ne les mérite guère, mais qui fais tout mon possible pour contenter et remplir les intentions de Votre Grandeur. Mais la mission est bien abondante et bien difficile : les Indiens sont épars çà et là, et la voix du pasteur n'est point assez forte pour les réunir. Les sauvages sont assez bons ; je n'ai qu'un ennemi principal à combattre pour eux, c'est l'ivrognerie.

“ Tout l'hiver j'ai été en voyage, et je me suis assez bien trouvé de la raquette qui n'est pas à beaucoup près aussi difficile qu'on se l'imagine ; ce qui m'a le plus fait souffrir, c'est la pluie continuelle du mois de janvier et de février. Dans le bois, couché sur une neige fondante, et à l'abri de quelques méchantes écorces, jugez de ma situation ; mille fois heureux si, tandis que je ne pouvais avoir du feu pour rechauffer mon corps tout mouillé, j'eusse senti que mon cœur brûlait du feu de l'amour divin. Je crains et je tremble de ne pas correspondre à toutes les grâces que le Seigneur me fait.

“ Ma mission est de plus de cinq cents lieues de tour. J'ai été extrêmement malade un mois après mon retour de Québec ; ce mal me prit le jour de la Présentation de la très-sainte Vierge, après avoir chanté la messe ; et le soir, j'étais sans connaissance ; maintenant je suis assez bien, cependant je ressens une respiration difficile : quoi qu'il en soit le Seigneur est mon soutien.

“ Je me recommande aux prières de Votre Grandeur et de tout le diocèse ; seul ici sans soutien, sans conseil, hélas ! quel terrible compte pour ma tiédeur ! ”

“ Halifax, 22 juillet 1769

“ Je suis dans la ville d'Halifax depuis trois mois, ayant cependant fait des excursions de temps en temps pour desservir les Micmacs. J'ai éprouvé ici bien des bontés de la part de mylord William Campbell et de tous les messieurs du conseil ; l'on a même obtenu pour moi une pension de cent livres, de Sa Majesté. Je partirai le 25 pour le Cap de Sable ; c'est l'ancienne mission où s'étaient réfugiés MM. Desencaves et de Vauquelin ; j'aurai là des enfants de quatorze à quinze ans

(1) Successeur de Franklin.

à baptiser et un reste de besogne en proportion. Les Acadiens et les sauvages sont si dispersés dans les différents coins de la Province, qu'il est mal aisé de me fixer, étant difficile que je puisse toujours être ambulant.

“ Il y a beaucoup d'Acadiens du côté de Pentagoët et des Monts Déserts. Pour ce qui regarde les Micmacs, Miramichi et Caraquet sont les deux endroits où tous peuvent se réunir plus facilement pour être instruits. Il paraît que le gouvernement désire que je me fixe en la ville ou au proche ; la distance qui me séparerait alors de mes deux principales missions, serait bien grande pour pouvoir instruire les pauvres indiens suffisamment, cependant je n'ai encore pris aucun parti. Il n'y a presque point de catholiques en la ville ; il serait dangereux d'y attirer les sauvages à cause de leur penchant pour l'ivrognerie.

“ La carrière que j'ai à parcourir est grande, et le champ que j'ai à défricher est vaste. Hélas ! que de sueurs et de travaux ! que de larme secrètes ne suis-je pas forcé de verser souvent, sans avoir personne qui puisse les essuyer ! Que d'anxiétés ! de doutes sans avoir personne à qui m'ouvrir et me rassurer ! Telle est ma situation.

“ Je me porte assez bien. J'ai été fatigué un peu d'avoir, je pense, marché l'espace de deux jours dans l'eau, l'hiver dernier ; mais le voyage était indispensable. Je pense que le Seigneur ne me reprochera point cette imprudence. ”

Halifax, 24 avril 1771.

“ ..... Pour la Baie des Chaleurs, je n'ai pu absolument m'y transporter, et je ne sais pas si je le pourrai cet été. De tous les endroits de la province, c'est le plus mal aisé par terre ; il y a plus de cent quatre-vingts lieues de distance, et il n'y a point de chemins ; par mer, il me faut faire le tour du Cap Nord, mais rien de cela ne m'aurait empêché, si Son Excellence, mylord William Campbell, n'avait point paru désapprouver mes entreprises. Deux Acadiens sont venus ici le mois de mars passé pour avoir licence de chercher un missionnaire ; ils ont été absolument refusés. Tout paraît jusqu'à présent opposé dans le gouvernement, à la pluralité des missionnaires catholiques, et cette opposition vient toute des Presbytériens et des gens de la Nouvelle-Angleterre. J'ai dit la messe en cette ville l'espace de trois mois l'hiver dernier, et subitement, il m'a fallu chercher un trou à six milles de la ville dans les bois pour célébrer les dimanches. Je n'aurais pas eu ce trouble si j'avais voulu fermer la porte du grenier où je la disais avant à tous les catholiques non Acadiens et sauvages. C'est tout ce que je puis faire que de me maintenir ici. Même à l'égard des Acadiens, je ne suis que faiblement toléré ; les mariages m'ont été permis, mais non comme conformes aux lois. Tant qu'il n'y aura que des catholiques

dans les familles, tout ira bien. Pour des terres, les Acadiens, peuvent en avoir, mais à un si haut prix qu'il n'y a rien de pareil en Canada ; point de seigneur ici, les plus riches sont ceux qui ont plus de fermes. Cent arpents de terre bons à cultiver reviennent en bois debout sans avance à vingt-deux dollars quatre shillings et six sols. Il faut qu'une famille catholique soit placée entre deux familles protestantes. Ainsi vous voyez que les Acadiens ne peuvent être que très pauvres : la pêche, la chasse, couper du bois : voilà leur vie.

“ Jusqu'à ce jour, j'ai, en général, de la consolation ; leur religion n'est point perdue, et mes sueurs, souvent mes larmes sont suivies d'un contentement que Dieu seul connaît (1). Il n'y a qu'une peine qui quelques fois me fait regarder derrière moi, c'est d'être seul ; et je pense véritablement, sans la consolation et le soutien qui me viennent des missionnaires de Philadelphie, je serais de retour en Canada. Votre Grandeur jugera elle-même, en voyant les gazettes de Boston, ce qui s'écrit contre moi. Tous les honnêtes gens m'ont dit de m'éprouver, et laisser dire. J'ai écrit à M. de Villars(2), et il me semble que je pourrais attendre du secours de lui. S'il se trouvait quelque missionnaire qui voudrait faire comme on fait à la Chine (3), il ferait à merveille au Cap de Sable, et les magistrats d'ici sont disposés à prendre cause d'ignorance.”

Que ne suis-je à Québec, et un autre à ma place ici ! Si je le pouvais

(1) Il est intéressant de voir jusqu'à quel point un protesta. t, témoin oculaire, confirme ce que dit l'abbé Bailly sur les Acadiens que celui-ci eut à desservir dans la Nouvelle-Ecosse. Brook Watson parle d'abord en ces termes de leur conduite en exil et de leur retour :

“ Their orderly conduct, (in Georgia) their integrity, sobriety and frugality, secured to them the good will of the people and gained them comfortable support. But still longing for their native country, all their industry was stimulated, all their hopes supported by that landmark of their former felicity ; many of them built boats, and taking their families, coasted the whole American shore, from Georgia to Nova Scotia . . . But, alas ! what did they find ? all was desolated for the more effectually to drive them out of the country ; all their houses had been burnt, all their cattle killed by order of government : hence they found no shelter ; still they persevered with ever falling fortitude, with unremitting industry, and established themselves in different remote parts of the province, where they had been *suffered* to remain, but without any legal property ; at last I have not heard of any land having been granted to them. ”

Puis Watson ajoute ? “ Their numbers, I am told, have increased about two thousand, and, I am informed, they still continue, what I know them to be in their prosperous state, an honest, sober, industrious and virtuous people. ”

*Nova-Scotia Historical Society. Hon. Brook Watson to Rev. Dr Brown. July 1st, 1791, p. 132.*

(2) Ancien supérieur du séminaire de Québec, retourné en France.

(3) C'est-à-dire se chercher sous un déguisement.

j'endosserais un habit de jardinier, et je ferais fleurir un jardin spirituel au Cap de Sable ; c'est l'endroit où il y a le plus de catholiques et les plus fervents d'ailleurs. Cela est si loin de la ville, et si à *désa-*  
*main* qu'un larron pourrait y vivre quarante ans sans être pris. Que serait-ce donc d'un honnête homme, qui se comporterait en bon sujet, et qui sous main exercerait ses fonctions. Les Acadiens ont ici des biens à eux. Je suis à la veille de quitter la soutane pour m'habiller à la bourgeoise ; je suis trop gêné et ne puis même souvent m'acquitter de mes fonctions. Le gouverneur le desire ; dès qu'ici un homme a la réputation d'être catholique, sa maison m'est interdite, ou il faut qu'il soit disposé à la laisser saisir. Dans une petite ville, chacun s'examine et s'épie.

“ Si un missionnaire venait à la Baie des Chaleurs, il pourrait s'établir sur la partie du gouvernement de Québec, et je pense que, prudemment et en habit séculier, il pourrait faire un tour sur la partie de la Nouvelle-Ecosse.

“ Pour moi, Monseigneur, je me désespère d'être si longtemps sans compagnon ; je puis aller tous les ans à Philadelphie, n'être que trois ou quatre semaines au plus dans le voyage. Je n'ai pas voulu l'entreprendre sans avoir eu l'honneur de consulter Votre Grandeur. Les missionnaires me promettent l'hospitalité et toute l'assistance possible. Le principal commerce de cette place est avec Philadelphie. D'ailleurs tous les bâtiments qui font la traite sont commandés par des catholiques. Quand je suis à la rivière St-Jean, il m'est aussi facile d'aller à Québec qu'il est difficile d'ici de m'y rendre. La contrainte et les mesures qu'il faut prendre me fatiguent presque plus que tout le reste de la mission.

“ Le gouverneur continue de m'honorer de sa protection ainsi que les principaux, mais dans un gouvernement d'Amérique, les membres et non la tête commandent. Tous sont bien intentionnés pour la religion catholique, mais la populace est fanatique. Deux ministres presbytériens ont prêché publiquement contre moi ; j'ai été nommé dans les gazettes ; si l'on souffre dit-on, que le roi mette un prêtre dans la Nouvelle-Ecosse, il faudra souffrir qu'il en mette un dans Boston. L'établissement du prêtre en Nova-Scotia est la honte du présent règne : Voilà le précis des objections. C'est un orage, Dieu le calmera. J'espère qu'il aura pitié d'un pauvre peuple qui ne demande autre chose que d'apprendre à le servir et à l'aimer.

“ Je me recommande instamment aux prières et saints sacrifices de Votre Grandeur. Qu'il me faut des grâces bien précieuses et bien multipliées pour conduire cette partie du troupeau confié à mes soins par Votre Grandeur.”

En lisant ces lettres de M. Bailly, ne croira-t-on pas lire les relations des premiers missionnaires du Canada ?

Paris, ce 15 Décembre 1886

(A suivre.)

L'abbé H. R. CASGRAIN.

# MORTS POUR LA PATRIE.

---

## XII

### AUX INVALIDES.

Encore un vieux de la vieille qui vient de déposer son bilan. Ces jours-ci, le soldat Boutroy, né à Persan, (Seine-et-Oise), appelé sous les drapeaux en 1812, combattant de 1813, 1814, 1815, prisonnier de Waterloo, mourait aux Invalides à quatre vingt-treize ans, encore si vigoureux de tempéramment, si jeune de caractère, malgré les marches, les batailles, les bivouacs, que le brave homme quitta la terre avec un seul chagrin : celui de n'avoir pas eu le temps d'épouser une femme encore jeune et jolie.

De ces glorieux survivants des guerres de l'Empire, il était l'avant-dernier dans l'hôtel de Louis XIV. Il n'en reste plus qu'un aujourd'hui, le caporal Decroix, né le 20 juillet 1795.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que plus d'un cœur en France bat à la lecture de ce simple fait divers. Nous sommes ainsi faits dans notre pays qu'à la fois chauvins et sceptiques, nous rions volontiers des vieux troupiers tout en revenant avec plaisir nous-mêmes sur le temps où nous portions l'uniforme.

— Quand j'étais au régiment...

Combien de fois, cher lecteur, n'as-tu pas entendu prononcer ce début de phrase. Les plus modestes trouvent moyen de la placer ; et il en est ainsi depuis que le monde est monde. Les marquis dans nos salons et les chiffonniers dans les carrefours, l'ont dans la bouche dix fois par jour, et quand ils se rencontrent après avoir été camarades de lit, le misérable et le gentilhomme revoient le passé, se serrent la main et rabâchent les vieux souvenirs de la caserne.

— Quand j'étais au régiment...

On rencontre bien par ci par là des cordonniers qui, en trouvant tout naturel de fraterniser avec des vicomtes, penseraient se rabaisser en serrant la main de leurs anciens frères d'armes qui ne travaillent que dans le vieux ; ce sont là des exceptions.

Si bien que depuis un temps immémorial, tout vieux soldat est traité de vieux rabâcheur.

Rabâcheurs les vétérans du maréchal de Saxe qui racontaient aux conscrits de la révolution les derniers hauts faits des armées royales.

Rabâcheurs les paysans qui, ne pouvant plus prendre le fusil en 1814 pour chasser l'étranger, encourageaient du moins à la vaillance nos dernières levées en leur racontant ce qu'eux-mêmes dans leur jeunesse avaient faits aux envahisseurs après Valmy.

Rabâcheurs les débris des grandes guerres de l'Empire, aujourd'hui si clairsemés que les journalistes ne doivent pas manquer de signaler l'existence de celui qu'ils connaissent ou la fin de celui qui meurt ; car il est peut-être le dernier. Rabâcheurs sans pareils ceux-là dont les rabâchages nous transportent dans des temps héroïques qui semblent éloignés de nous par des milliers d'années. On croit rêver quand on entend un homme vous raconter qu'il fut décoré pour avoir enlevé un poste en Portugal ou qu'il fut cassé pour avoir répondu impertinemment à son caporal sur le chemin de Wilna à Moscou. Hélas ! nous ne les ouïrons plus rabâcher longtemps et ceux qui naissent à présent ne connaîtront jamais le plaisir qu'enfants nous puisâmes dans leurs fantastiques rabâcheries.

Ceux-là ont élevé notre enfance. Avec eux, nous avons voyagé, tout petits, au pays des nègres de Saint-Domingue ; nous avons grelotté du froid de la Russie ; nous avons suivi nos armées depuis la victoire de Valmy jusqu'à l'abdication de Napoléon. Les premiers, ceux-là nous ont appris à aimer les armes, la gloire, la patrie, le clairon. Aussi depuis que pour la première fois—voilà bien longtemps déjà—je fus chargé de la cuisine d'un journal, je n'ai jamais laissé s'en aller *ad patres* les vieux débris de la république et du premier empire sans annoncer la nouvelle de leur mort et leur adresser un nouvel adieu.

Rude génération que celle-là ?

La race française dut arriver à cette époque à son maximum de vigueur physique et de puissance d'assimilation nationale. C'est un miracle qu'il reste encore debout quelques-uns de ces hommes qui firent à pied la route de Torres-Vedras à Moscou.

Malgré l'extension démesurée de nos frontières qui devait nous porter malheur, tous ceux qui passèrent alors par les rangs de notre armée, s'inspirèrent du même esprit de discipline, de dévouement au drapeau. Les soldats de Rhin-et-Moselle valurent ceux du Morbihan. Les lanciers polonais franchirent au galop et gardèrent les hauteurs de Sommo-Sierro qu'un de nos vieux régiments de cavalerie venait de dégringoler, après l'avoir escaladé trois fois. Les mamelouks d'Egypte trouvèrent moyen de se distinguer parmi les héros autrement que par leur costume. Nos coloniaux abandonnés par suite du désarroi de notre marine, défendirent pied à pied leur territoire délaissé et trouvèrent encore moyen d'opposer aux flottes anglaises des corsaires énergiques.

Aussi, autant que je l'ai pu, n'ai-je omis de relater aucun de ces souvenirs d'un temps plus grand que le nôtre, non seulement lorsqu'il s'agissait d'enterrer l'un de ceux qui étaient restés Français, mais aussi quand celui que la mort avait fauché était de Varsovie comme Laski, de l'île Bourbon comme Paigneaux, du pays Rhénan comme Balthazar Volkmuth. N'est-ce pas sous le même drapeau qu'ils avaient tous combattu ?

Pourtant, comment n'aurait-on pas suivi avec plus d'intérêt encore et mis davantage en relief ceux qui sont morts en Alsace et en Lorraine ! Comme ils se succèdent rapidement depuis dix ans ; un jour, c'est Halphen de Boulay ; un autre jour Weber d'Alzingen ou Théophile Fischer, de Strasbourg.

Parmi les autres, ceux-ci sont morts dans leur France aimée dont ils avaient si loin porté les couleurs ; ils ont eu la suprême liesse d'entendre à leurs oreilles les accents de la langue nationale qui venaient adoucir leurs derniers moments ; ils savaient que les congédiés de la jeune armée rendraient près du cercueil hommage aux revenants de l'ancienne. Ceux-là n'ont cessé d'être Français qu'avec douleur, il est vrai ; mais beaucoup ont peu à peu oublié le passé ; si quelque réminiscence nationale est d'abord venue de loin en loin assombrir leurs esprits, ils ont fini par s'en consoler presque entièrement, et entourés de voisins qui n'avaient considéré que comme un purgatoire passer le temps où leur pays était à la France, ils ont renoncé tout doucement à leurs souvenirs et à leur espoir et ils ont jugé qu'ils auraient eu tort de persévérer dans des idées qui n'étaient plus celles de leurs compatriotes.

Ceux d'Alsace n'ont pas joui de ces deux consolations.

En mourant sur le sol natal, ils sont morts sur un sol étranger.

L'égoïsme qui aurait diminué leur tristesse est inconnu dans leur pays. Tout autour d'eux, jeunes et vieux, hommes et femmes souffraient comme eux de la nostalgie du drapeau. Pour les anciens qui ont vu les trois couleurs, c'est un regret encore cuisant. Pour les jeunes qui ne les ont pas vues elles représentent je ne sais quel idéal de patrie, de gloire, de justice, de toutes les grandes idées qui font le patrimoine de la France.

Aussi est-ce dur de mourir sous le drapeau blanc et noir quand on a porté le vrai à Vienne, à Moscou, au Caire, à Lisbonne, à Madrid, à Berlin !

En restera-t-il du moins un encore vivant, de ces anciens, quand *les nôtres*, comme ils disent, reviendront présenter les armes aux statues de Lobau et de Fabert ?

Je sais bien qu'ils étaient solides et qu'ils avaient l'âme chevillée au corps. Je sais bien qu'il en est qui ont vécu des soixante ans avec une

balle non extraite dans la peau. Mais les années passent et tous ces vieux défilent à présent la parade avec une vertigineuse rapidité. Ils ont l'un quatre-vingt-dix ans, l'autre quatre-vingt-quinze. Si nous voulons en retrouver encore, hâtons-nous !

De longtemps rabâcheurs n'auront à nous servir le récit de telles épopées. Les rabâcheurs de Crimée, de Syrie, d'Afrique, de Cochinchine, du Mexique, ne leur sont point comparables. Hélas ! les temps difficiles qui sont venus ont créé une nouvelle classe de rabâcheurs, celle-ci s'appelle légion ; elle embrasse le pays tout entier. Malheureux ceux qui n'en font point partie.

Nous n'avons plus à rabâcher désormais sur les grandes conquêtes d'autrefois, sur les campagnes extérieures, sur les guerres glorieuses. L'adversité s'est acharnée contre nous et le venin de sa dent vipérine n'est pas encore arraché des veines de la patrie ; ses morsures ont pour longtemps affaibli le tempéramment national ; elle n'a rouvert la bouche qu'en emportant un lambeau de sa chair.

Rabâcheurs les soldats qui se redressent en racontant avec fierté qu'ils n'ont reculé que sous le nombre et que ce n'est point de leur manque de courage qu'est venue la défaite,

Rabâcheurs ceux qui n'ont pas oublié l'humiliation des prisons de l'ennemi où ils ont langui de longs mois sans nouvelles de France, où ils ont laissé vingt-cinq milles de leurs camarades endormis sous la terre étrangère.

Rabâcheurs les paysans envahis qui se souviennent des exigences du vainqueur et apprennent à leurs enfants à le haïr.

Rabâcheuses les femmes qui tous les ans conduisent auprès d'une tombe leurs fils déjà grandissants, et leur répètent en rentrant à la maison pourquoi leur père a été fusillé.

Rabâcheur le sergent Bridapoil qui met tout son zèle et tout son cœur à dresser des conscrits souvent maladroits et indociles parce qu'il songe au jour où ils feront face à l'ennemi, parce qu'il trouve que le temps de la reculade a suffisamment duré pour nos armées, et qu'il ne veut point que sa ville natale de Pont-à-Mousson demeure encore longtemps dans le voisinage de la frontière,

Rabâcheurs tous ceux dont le cœur saigne en songeant de quel prix la France a payé les douceurs de la paix, tous ceux qui font la croix sur nos milliards perdus, mais qui comptent bien ne pas toujours pleurer sur le démembrement de la patrie et la séparation de nos frères.

Rabâcheur Vercingétorix ; rabâcheur Villars ; rabâcheur Kléber ; rabâcheuse Jeanne-d'Arc.

Rabâcheurs tous ceux qui croient qu'on ne peut pas aliéner des peuples comme des troupeaux.

Puisse la grande rabâcherie patriotique, sapée par les grands esprits de la fraternité des nations, se maintenir et se développer dans notre cher pays de France ! Car si jamais nous ne cessions de rabâcher, bientôt d'autres s'en chargeraient pour nous, et comme en 1814, en 1815, en 1871, nous entendrions de nouveau, au grand ébahissement de nos cosmopolites, des soldats en uniformes surprenants, rabâcher en langue étrangère sur la place du Carrousel.

Dieu nous garde de subir encore une fois les humiliations dont rougit encore le front de la patrie ! de revoir les étrangers campés dans nos rues, leurs officiers maîtres dans nos mairies, nos villes bombardées, nos villages incendiés, partout la ruine et l'effondrement.

Dans l'antique palais des rois de France, la salle des maréchaux qu'a visitée l'incendie offre une image lugubre de ce que fut la France au lendemain de la guerre.

Le luxe et la richesse ont fait place aux décombres ; les travées se sont effondrées ; deux candélabres de fer ouvragé, qui furent témoins des grandes fêtes d'autrefois, rappellent seuls l'ancienne décoration ; le feu a noirci les dorures qu'il n'a pas consumées.

Ainsi aux tristes jours de 1871, l'étranger laissa la France couverte de deuils et de ruines ; il emporta derrière lui l'or par wagons. Il ne laissa à notre pays que ce qu'il ne pouvait lui prendre, les yeux pour pleurer, les bras pour travailler, et l'espérance qui ne s'éteint jamais entièrement dans le cœur des Français.

Et voilà qu'à force de travail la vieille Gaule, longtemps convalescente et débile, a peu à peu repris sa place dans le monde, et s'est trouvée assez remise de sa misère et de ses blessures pour convier les nations à une fête de la paix et du labeur comme elles n'en avaient jamais vu. Les peuples se sont de nouveau assis à son foyer hospitalier et ils ont admiré sa vigueur nouvelle et les merveilles qu'elle avait enfantées au lendemain de ses désastres.

Mais la tristesse n'est pas entièrement sortie du cœur de la patrie, cette bonne vieille mère : car si elle peut oublier les incendies et les rançons, elle se souvient que le ravisseur a enlevé deux de ses filles bien-aimées, dont le crime était d'habiter du côté de l'Orient. Ce n'est pas assez que la statue de Strasbourg se trouve au fronton de la gare de l'Est ou parmi celles des autres villes de France qui ne sont point captives.

Une mère se plaît à regarder dans l'album de préférence les photographies de ses filles absentes ; mais la vue de leurs images ne suffit point à consoler son âme lorsqu'elles les sent malheureuses, et qu'elle entend de loin leurs voix qui pleurent, lorsqu'elles souffrent loin du giron maternel.

Quand nous reviendront-elles, ces bien-aimées ! Pourrons-nous les délivrer un jour sans rougir de sang les flots du Rhin ?

S'il faut la guerre, la fortune se rattachera-t-elle enfin à nos vieux drapeaux à qui elle fut si longtemps fidèle et qu'elle regrette sans doute d'avoir si longtemps méconnus ?

Espérance quand même ! Le feu qui a détruit dans la salle des marchés deux écussons qui rappelaient nos gloires militaires n'en a respecté qu'un seul, et celui-là, entièrement intact au milieu de la ruine générale, montre encore aux yeux des visiteurs le nom oublié d'Iéna.

## XIII

## JEAN PIERRE CARABY

Lorsque le fossoyeur prépara la fosse de Jean Pierre Caraby, les bombes pleuvaient dru sur la ville picarde qui a pour devise *Urbs Nescia Vinci*.

Comme je le comprends bien, ce septuagénaire qui en conduisant à l'hôpital de Péronne un autre vieillard atteint par les obus prussiens, montrait avec indignation le poing aux bombardeurs !

Comme il savait bien, le vieux et vaillant Messin en cheveux blancs dont la médaille de Ste-Hélène ornait la poitrine, comme il savait à qui nous devons réserver notre haine ! Comme il était loin d'imiter ceux qui, dans l'affolement de souffrances, telles que jamais ville n'en subit, jetaient la faute sur les soldats immobiles à leur poste, fidèles à la consigne. Ce n'est pas celui-là qui aurait prononcé le mot de *capitulation* et rendu plus douloureux encore le rôle d'un commandant déchiré par la nécessité de voir une ville entière s'effondrer sous les bombes sans pouvoir y porter remède.

En quittant Metz pour Péronne, Caraby avait retrouvé les grands souvenirs du pays natal. Péronne était la Pucelle de la Picardie comme Metz la Pucelle de la Lorraine ; comme Metz racontait encore avec fierté le grand siège de Charles Quint et les exploits de Guise, Péronne se vantait encore d'avoir écrasé les Espagnols de Henri de Nassau, et se souvenait que l'assiégeant avait répondu à la sœur de Charles Quint, gouvernante des Pays-Bas, qui traitait de *pigeonnier* la ville héroïque.

— Pigeonnier tant que vous voudrez ! mais pigeonnier rempli d'aigles !

Ne les négligeons pas, aujourd'hui surtout, ces glorieux souvenirs d'autrefois ; rendus plus grands et plus chers par les désastres et les humiliations des jours plus récents.

Quelle douleur ce dût être pour le vieux soldat Lorrain quand devant

la ville picarde il vit paraître en vainqueurs ces mêmes Allemands qui venaient de fêtrer la couronne immaculée de Metz.

Oh ! pourquoi le corps devient-il froid quand le cœur est toujours brûlant, pourquoi les bras deviennent-ils impuissants quand la haine est toujours ardente, pourquoi devient-on un vieillard tandis qu'on est toujours Français ? Pourquoi, lorsqu'on voit sans terreur les incendies et qu'on entend avec courage siffler les balles, ne peut-on plus rendre coup pour coup ? A ce vétéran du patriotisme, qui avait à seize ans pris le fusil pour chasser l'étranger, à cet héroïque survivant des corps francs de la Moselle, si redoutés des Allemands que tout homme qui en tombait dans leurs mains était fusillé sans pitié ni jugement, c'était une insuffisante compensation de savoir que son fils faisait aussi son devoir sur les remparts, comme officier de la garde nationale sédentaire, et il en voulait à ses vieux bras qui ne pouvaient plus manier le fusil.

Les bombes qui tombèrent treize jours sur Péronne, broyée hélas ! par des canons qui avaient été français ne tuèrent pas Caraby ; la capitulation inévitable lui fut un coup plus dur et augmenta la tristesse qui l'avait frappé au lendemain du 29 octobre, quand il avait su l'entrée de Frédéric-Charles dans Metz. La triste paix qui livra la Moselle aux vaincus d'Iéna l'acheva. Eût-on l'âme chevillée au corps, quel est le Titan qui resterait à pareille catastrophe : Avoir subi deux invasions dans son enfance, en avoir toute sa vie rêvé la vengeance avec l'énergie et l'acharnement des hommes de cette génération rudement trempée, et finir à soixante-dix ans par revoir les mêmes ennemis traîner bruyamment leurs sabres dans une ville française de l'intérieur, changée en ruines et en décombres ?

LÉON BARAT.

(A suivre.)

# LE NORD.

## XIV.

Nous faisons halte, la grande halte, auprès de la décharge du Lac Lacoste, dont une des sources nous fournit une eau limpide et froide. Bêtes et hommes s'en donnent à qui mieux mieux. La popote est bonne. Et du café !!! à renverser les nerfs d'un caporal de garde. Sucrez moi ça ! et imbibez. Ça vous égaie comme du jus d'avoine.

Mais le jour monte, et il fait chaud, tonnerre de Brest ! Cependant ce n'était pas une chaleur comme celle qu'avait éprouvée un Marseillais, qui affirmait que dans le pays d'Afrique d'où il venait, il faisait une chaleur de 90 degrés à l'ombre.

— Tronc de l'air ! demande un Gascon, comment faites vous donc pour y vivre.

— Eh bien ! nous nous mettons au soleil.

Aussi nous nous mettons à l'ombre. Quel bien être, de goûter de la fraîcheur quand le soleil brule l'espace. Pourtant le colon est là, non loin de nous, qui fait de la terre neuve, et les rayons du soleil plombe sur ses reins en sueurs. Il semble nous plaindre d'être aussi peu courageux. Et pour nous en faire reproche il nous raconte qu'il va quelquefois à la Chute aux Iroquois à pied, emportant sur son dos une poche de grain pour l'y faire moudre, et qu'il en rapporte la farine dans la même journée, ainsi que du lard. Et la distance est de quatre lieues.

Quel mérite ont ces hommes, auprès desquels nous sommes des fillettes, s'ils savent offrir leurs travaux et leurs privations dans un bon esprit.

Quelle race énergique va se multiplier dans ces montagnes ! Constatons-le avec plaisir et jetons avec confiance les regards vers l'horizon, car de ces généreux defricheurs surgiront, dans les âges futurs, nos hommes de profession les plus en renom, ceux qui dirigeront la société. Et tant que la source de nos générations sera purifiée par les rudes travaux des champs, nous aurons foi dans l'avenir. C'est le diamant qui polit le diamant, et c'est aux dures épreuves de la vie rustique que se taillent pour la société ces pierres précieuses qui formeront l'ornementation de notre écriu. Et, certes ! nous pourrions en citer un grand nombre. De fait tous ceux qui persistent à rester sur

les lots qu'ils ont défrichés sont non-seulement des hommes de cœur, mais des hommes de courage, que je comparerais volontiers aux héros dont les noms sont inscrits dans les pages de notre histoire.

Accomplir des exploits, c'est un peu dû à la chance ; faire des actes de bravoure que l'on sait retentir aux quatre vents de la renommée, c'est facile ; exposer sa vie dans un moment d'enthousiasme en présence d'une armée, qui inscrira votre nom dans le livre d'honneur, c'est d'un grand cœur ; mais lutter sans cesse, sans témoins, du matin au soir, du commencement de l'année à la fin, et même toute la vie, c'est d'une grande âme et si méritoire que Dieu semble, à dessein, ne lui ménager que la seule récompense digne de tels sacrifices. Aussi est-ce l'espoir d'une telle couronne qui soutient l'énergie de ces soldats de la charrue.

Mais l'être qui se dévoile particulièrement en ces longues épreuves, c'est la femme. Combien en avons nous vues, seules, loin dans les bois, travaillant au défrichement, attendant le mari qui était allé à plusieurs arpens et quelquefois à plusieurs milles, gagner quelques sous pour aider à acheter des vivres ? En voyant cette faible créature couper des branches, les ramasser, y mettre le feu, vous ne pouvez résister au désir de lui demander d'où elle vient, ce que faisait son père ; et vous êtes tout surpris d'apprendre que c'est la fille d'un ouvrier à l'aise de la ville ; qu'elle a épousé un brave garçon, et que dans l'espoir d'établir leur famille ils se sont enfouis ainsi dans les forêts avec peu ou point de ressources.

Et vous demandez à cette femme si elle s'ennuie. Mais non, dit-elle, nous n'avons pas le temps d'y penser. Au contraire nous sommes très heureux.

De fait, c'est la femme qui encourage le mari à rester sur les lots nouveaux. Si elle se décourage le mari ne peut pas tenir. A voir ces hommes aux prises avec la forêt, on ne peut comprendre comment ils peuvent résister à de si rudes travaux, surtout quand ils n'ont à manger que de la galette, sans lard souvent. Pour moi j'étais sous l'impression qu'il n'y avait que les fils de cultivateurs, et encore de ceux qui sont bien pauvres, qui puissent résister à cette vie de privations. Eh bien ! écoutez l'histoire de cet ouvrier, et un bon ouvrier de Montréal, qui m'a fait connaître les motifs de sa détermination de venir prendre des lots au Nomingue et sa persistance à y demeurer. C'est l'histoire de la plupart d'entre les défricheurs :

— “ Je travaillais à Montréal de mon métier de menuisier, et j'étais bon ouvrier, gagnant continuellement de une piastre et demie à deux piastres par jour. Je vivais bien, nous nous habillions convenablement ; mais après le loyer payé, les taxes, les cotisations, l'eau, la nourriture et le vêtement, il ne restait plus rien. Pas d'avenir pour

nos enfants que d'être journaliers. Et puis qu'il arrive une maladie, les arrérages et les dettes s'accroissent, les saisies arrivent et nous voilà perdus. Fatigué par ces réflexions je me dis : faisons le sacrifice, aujourd'hui que nous sommes vigoureux, d'aller prendre des lots, et si nous réussissons nous n'aurons pas la douleur de voir s'éloigner nos enfants ou travailler à la journée. Ma femme goûta le projet, et nous partîmes, non sans chagrin, car il nous fallait quitter notre lieu de naissance, nos parents, nos amis. Je la regardais du coin de l'œil et je la voyais si courageuse que je quittai sans trop de peine. Aujourd'hui nous ne sommes pas riches, non certes, mais j'ai assez de terre défrichée pour hiverner si le bon Dieu conserve ma récolte, et tous les jours j'agrandis mon désert.

— Vous devez avoir trouvé ça d'être de travailler ainsi à la terre neuve.

— Moins que vous le pensez, monsieur. Croyez-vous que ce soit bien doux dans les boutiques, en ville, de mener la verlope ou le rabot ? On commence à sept heures du matin et l'on détèle à six heures du soir, conduit par un contremaître, qui n'est pas toujours humain. Si vous perdez une heure, on vous la compte. Et puis cette idée qui vous poursuit sans cesse de travailler au jour le jour sans espoir d'être jamais audessus de vos affaires, fatigue un homme de cœur, allez. Ici je travaille fort, sans doute, mais ce n'est pas plus fatigant de bûcher, une fois accoutumé, que de travailler de la menuiserie ; quand le soleil chauffe d'un côté de l'arbre que j'abats, je me mets de l'autre. Et puis si je veux me reposer pendant une heure, je me repose. Surtout je travaille sous l'empire de cette idée fixe que chaque pied que je défriche est à moi, et me rapportera de quoi vivre, de quoi établir ma famille.

Voilà ce que cet homme nous racontait, et c'est le langage du bon sens.

C'est sous l'empire des réflexions qui nous étaient faites par ces colons isolés que nous cheminâmes le long de la route accidentée par le spectacle d'une si grandiose nature. Tous les lots sur le chemin Châteaueau sont pris, et plusieurs par des messieurs de Montréal, qui y ont placé des colons avec lesquels ils font des arrangements avantageux pour les deux parties contractantes. Ils paient au colon défricheur \$10 par arpent, et ils cèdent l'usage de ce terrain défriché pendant trois ans, et à moitié pendant quelques années subséquentes.

C'est ainsi qu'ont contracté MM. Lacoste et Globenski, M. E. de Bellefeuille, M. l'avocat Longpré, dans le Canton Marchand, M. Massue et M. Beaubien, dans le Canton Loranger, et plusieurs autres qui, dans quelques années, auront des établissements de valeur à peu de frais.

Le Canton Marchand est d'une richesse de bois extraordinaire, dont la qualité dénote un sol très riche. Les lacs, dont les décharges offrent beaucoup de ressources à l'industrie, sont poissonneux et pittoresques.

Outre le grand chemin Chapleau une autre grande voie, le chemin Boileau, traverse le canton Marchand, de la Rivière Rouge, à la traverse de l'Annonciation, jusqu'au grand Nomingue. Il a été parachevé en 1883. Un autre chemin était ébauché, en 1884, reliant le chemin Chapleau et le chemin Boileau, en longeant le grand Nomingue au Sud. A cette date les lots, qui sont superbes, sur ce chemin, étaient en grande partie pris.

## XV

La route quoique belle commençait à paraître longue. A tout moment nos jeunes écoliers se demandaient en voyant poindre une nappe d'eau à travers les arbres : est-ce le Nomingue ? Et nous montions et nous descendions.

Tout à coup du haut d'une colline nous apercevons devant nous une petite mer encadrée à l'ouest de montagnes en pente douce, couvertes de bois franc ; au Nord d'un pic de rochers abruptes ; au Nord Est par une plage couverte de bois résineux.

C'est le Nomingue !!! Mais le petit Nomingue, qui est à un mille environ du Grand Nomingue, dans lequel il se décharge.

Il fallait nous entendre faire retentir l'air de cris de joie en apercevant ce lac après lequel nous courrions depuis quatre jours ! Les colons des alentours étaient étonnés d'entendre un tel vacarme et les chevaux semblaient comprendre qu'on arrivait au terme du voyage.

Pour paraître moins farouches nous entonnâmes la chanson : " A St Malo, beau port de mer " et les montagnes répétaient après nous en cadence " Nous irons sur l'eau, nous y prom promener, nous irons jouer dans l'île. " C'était à propos, car ce lac contient quatorze belles îles.

Nous traversons la décharge sur un pont solide. Et nous voilà chez nous, dans la presqu'île formée par le Grand et le Petit Nomingue et où se trouve l'établissement des Rev. Pères Jésuites. Hip, Hip, Houra ! Ce hip, hip, donna l'idée à Louis de chanter :

Yankee Dool quiens toi ben  
 J'entends de la missique :  
 Ce sont les Américains  
 Qui vont dans les townships, hip ! hip !

Le Petit Nominique dentelé de quelques pointes qui nous en cachent l'étendue, à environ quinze milles de tour. La rive Est, que nous longeons l'espace de deux arpents, est couverte d'un sable propre au mortier. La plage se prolonge loin dans le flot où l'on peut mener une voiture à plusieurs perches du bord.

Les eaux du Petit Nominique sont profondes dans la partie Ouest où le rivage est taillé à pic. Les poissons y abondent, surtout le brochet la barbotte, et le poissons blanc.

Nous nous acheminons, par une route sablonneuse, ombragée de pins, de sapins et de cèdres vers la résidence des Rev. Pères Jésuites, située sur une colline, à environ trois milles de la décharge du Petit Nominique. C'est le point d'observation le plus élevé des environs et le panorama qu'il offre est merveilleux. On apercevra de ce lieu, quand le défrichement sera fait, le grand Nominique, qui en est à 12 acres et qui a 30 milles de tour. C'est le Roi des Lacs du Nord—et bien couronné de forêts tressées des essences les plus variées : depuis le modeste buis, jusqu'au majestueux pin ; depuis le faible coudrier jusqu'au merisier robuste. Les montagnes qui l'enlacent y descendent tranquillement en s'y baignant les pieds, sur lesquels à une grande distance les eaux se jouent sans les cacher profondément. Des bouquets d'arbres coquets sortent de temps à autres de ce jardin liquide, où les plantes aquatiques croissent caressées par les eaux qu'une brise perpétuelle ride sans cesse. Les rochers de ses bords, adoucis par la vague, en rendent l'aspect par fois sévère comme le front d'un veillard dont l'existence a été orageuse, mais qui sourit aux générations sorties de sa source. Le Grand Nominique se décharge dans la Rivière Rouge et lui paie un tribut généreux, en gonflant son sein devenu voie de communication flottable. D'où lui vient le nom de Nominique ? Nominique veut dire en langue Iroquoise, peinture rouge. De fait on trouve encore une espèce de craie avec laquelle les Sauvages se tatouaient, et dont quelques colons se servent aujourd'hui pour peindre leurs bâtiments. C'est peut-être de cet incident que la Rivière Rouge tire son nom.

Ce lac devait être connu sous la domination française, et les anciens missionnaires ont dû voguer sur ses eaux. Aussi semble-t-on voir, sur l'une de ses pointes, la plus rapprochée de la Rouge, des restes de fortifications en cailloux. Ce que c'est que les destinées humaines ! voilà plus de deux cents ans peut-être que les Jésuites accompagnaient les sauvages sur ces lacs semés par delà des Laurentides, et voilà qu'aujourd'hui ils s'en vont retrouver les jalons qu'ils y ont alors plantés.

Ce n'est pas sans une profonde émotion que l'on aperçoit les théâtres des exploits de nos missionnaires. Et qui sait si les PP. Jogues ou l'Allemand n'y ont pas fumé le calumet de la paix et n'y ont

pas assisté à une levée de boucliers ? On interroge la brise qui caresse la feuillée des vieux témoins de ces scènes anciennes, on cherche à surprendre une attestation dans les sables que la vague respecte, on demande aux rochers l'impression qui ont laissé les habitants d'alors. On nous répond sans doute, mais c'est un langage incompris de la génération qui passe ; les lettres qu'ont laissées les pieds des coureurs des bois sont effacées ; mais l'histoire avec sa grande et impérissable voix nous dit que partout où l'indien a mené son canot le missionnaire l'a suivi.

Où sont les générations qui ont visité ces lieux, qui ont combattu sur ces plages ? Peut-être nos ancêtres, qui étaient des guerriers, ont ils brandi l'épée ou tiré du mousquet. Elles sont ensevelies dans le sein du sol qui les a vu naître. Toutes sont retournées en terre pour se métamorphoser en plantes d'une variété infinie. Est-ce leur chant que l'on entend à l'aube, dans les branches des grands bois, quand la brise y passe ? Est-ce leurs plaintes qui s'échappent de la poitrine des gros pins quand le vent les agitent ? Est-ce leurs sanglots qui s'échappent des creux des rochers quand la foudre y gronde ? Est-ce leurs soupirs que poussent les ondes qui se balencent sur la rive des eaux ? Est-ce leurs larmes qui coulent lentement des ruisseaux autour de la grande nappe ? Mystère ! Mystère ! Une seule chose est certaine, c'est que tous ces corps métamorphosés ressusciteront au printemps de l'éternité. comme le brin d'herbe au printemps des saisons.

Tout ce qu'il y a de certain, c'est que si c'est un champ des morts, le décorateur en a dressé les dessins avec un goût expressif. Autour de la vaste fontaine se croisent des étangs et des ruisseaux, qui, en cascades capricieuses, s'y rendent à travers les sombres cyprès et les saules en pleurs ; les montagnes accidentées des ombres du nuage, en descendent doucement, serpentées d'avenues tortueuses, qui donnent à leurs flancs un mystérieux aspect où se dérobe le lit d'une rivière ou d'un ruisseau, sur lesquels sont couchés les cadâvres des arbres récemment tombés. Les bêtes qui vivent dans ces séjours tranquilles y courent en liberté, mais sans bruit ; les tertres y sont nombreux, et les plantes qui les dérobent au souvenirs des générations présentes, sont adorantes quand le soir y apporte sa sueur froide et que la main de l'aurore essuie du front des arbres couchés les pleurs glacées de la nuit.

Entendez Lamennais :

« Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur. Ils ont aussi passé sur la terre, ils ont descendu le fleuve du temps. On entend dit leurs voix sur ces bords, et puis l'on entendit plus rien.

« Pendant qu'ils passaient, mille ombres vaines se présentèrent à leurs regards ; le monde que le Christ a maudit, leur montra ses gran-

“ deurs, ses richesses, ses voluptés ; ils les virent, et soudain ils ne virent plus rien que l'éternité.

“ Mais des lieux inconnus où le fleuve se perd deux voix s'élèvent incessamment. L'une dit : Du fond de l'abîme j'ai crié vers vous, Seigneur, Seigneur, écoutez mes gémissements ! prêtez l'oreille à ma prière.

“ Et l'autre : Nous vous louons, O Dieu, nous vous bénissons, Saint, Saint, Saint est le seigneur, Dieu des armées.

“ Où serons nous, qui le dira !

“ Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur ! ”

Ces gigantesques pentes à la crinière touffue sont aujourd'hui ouvertes à la colonisation. Et pour l'accélérer on a concédé aux Rev. Pères Jésuites un millier d'acres de terre qu'ils ont vendus après y avoir planté une chapelle—que dessert un des leurs, le Rév. P. Martineau,— qui y réside depuis avril 1883.

Certes ! tout n'était pas rose alors de s'enfoncer seul avec quelques colons, quand il n'y avait qu'une route pour permettre d'apporter sur son dos quelques livres de lard et quelques terrinées de farine.

Et vous croyez que le père Martineau s'en gênait ! Allons donc ! Aussi a-t-il fait un rude apprentissage. C'est le fils d'un ancien colon qui a défriché des lots à Roxton-Fall, dans le comté de Shefford, et y a élevé sa famille. Il est au Nominique, le vieux défricheur, travaillant toujours, la pipe à la bouche, ramassant ce qui traîne, et donnant des conseils. Sa vieille compagne est là aussi, toujours sur pieds, grondant un peu, et il y a de quoi, oui, il y a de quoi dans cette maison où il pleut et grêle, et qui sert d'abri à tous les étrangers qui y arrivent où y passent, à tous les ouvriers des travaux qui s'y font, à tous les colons sans refuge, et à toute la paroisse qui vient aux offices. De fait jamais une heure de repos pour ces vieillards, qui, avec la belle sœur du curé, sont continuellement à faire la cuisine, transporter les paillasses, blanchir la lingerie, frotter les planchers.

Le Révérend Père Martineau, lui, ne se fait pas de mauvais sang. Il prend les choses comme elles viennent. Aujourd'hui il a sur sa table des patates et du pain et il n'est pas plus heureux qu'hier où il n'avait que de la galette. Cette semaine il fait ses courses lointaines en voiture, et il parle avec plaisir des années où il parcourait des lieues à pieds ramenant par la bride au milieu de la nuit, son cheval, qui n'avait pu tirer sa voiture d'un marais de la savane. Il récite son breviaire au milieu de la compagnie qui parle et fume à ses côtés, et il confesse dans le dortoir des voyageurs, quand au matin il se convertit en chapelle. Il dit la messe sur un autel qui craque et il n'y voit que Jésus y descendant à sa voix pour venir le fortifier, lui et ses frères prosternés sur les pièces raboteuses recouvertes d'écorces de sapin ;—rien ne lui

manque, parce qu'il n'a besoin de rien que de vivre pauvrement. Il a trouvé le secret d'être heureux en comprenant bien qu'il n'est pas ici pour l'être—Oh ! profondeur des paroles du Christ qui a dit que son fardeau est léger ! Arrivez donc ici, vous qui êtes ployés sous le poids des plaisirs et qui êtes ridés des veilles de la dissipation ! Venez sous ce dôme rustique, vous que les affaires font blanchir, et que les soucis de la fortune rongent vivant. Venez vous reposer du ballotement de la vie dans cet oasis où l'âme est à l'abri des exigences sociales et des grandes passions du cœur. Venez prendre une leçon des secrets du bonheur.

Pour moi, rien n'est plus consolant. En vérité, je vous le dis.

Nulle part j'ai senti la paix comme dans cette cabane, car c'en est une, où les bases d'une forte colonie sont jetées au milieu des privations et des sacrifices de toutes sortes, terrain fertile où germent et s'épanouissent les grandes œuvres que Dieu veut bénir.

Dès notre arrivé nous commençons notre vie de colons.

Le soir, dès que le soleil s'enveloppe dans son costume de nuages pour aller voyager sur un autre hémicycle, et que les charmantes voyageuses de la nuit passent en souriant à la terre, d'autres bruits se font entendre, c'est un langage nouveau. A la lisière du bois, on distingue le son d'une cloche fêlée, qu'une vache pilote porte à son cou. Sur les côteaux débouchent les laitières rouges, noires et cailles qui, à travers les souches calcinées, cheminent, non sans "tondre dans les près la largeur de leur langue," pour se rendre à la barrière du parc où les attendent près d'un feu étouffé les *bergères* de la localité. Chacune a son langage pour inviter sa favorite à ne pas tant s'amuser. Viens, Brunette, viens, ma fine, viens. Viens, Caillette, viens, ma belle, viens.

Et en réponse à ce tendre appel la bonne bête fait entendre un doux mugissement, et vient se ranger près de la fumée pour y offrir à sa maîtresse le plus riche de son lait.

Et puis c'est un arbre qui s'abat dans la forêt en jetant aux échos le râle de son agonie. Sur la route on entend le pionnier atardé qui revient de défricher et qui, pour se donner de l'assurance, chante en faisant filer sa voix une chanson de la *drave*.

De tous les oiseaux qui voltigeaient dans les bosquets, quelques-uns seuls veillent et font entendre leur nocturne complainte : le huard lance son cri de détresse ; la chouette semble reveiller les sentinelles perdues, et l'agneau appelle d'un air inquiet la mère confondue dans le troupeau.

On entend quelques voix qui nous arrivent sur les ailes calmes de l'air embaumé par les parfums des arbres et des près—: c'est celle des enfants qui se bousculent dans la prairie ou la voix grave du colon qui s'enquiert si les barrières sont fermées, si la pouliche est dans le

près ou la génisse à l'étable. C'est sur le lac voisin la conversation des pêcheurs qui accompagnent le bruit des avirons sur le bord du canot ou sur l'onde tranquille. Et vous demandez, d'où viennent donc ces babillements ? C'est chez le voisin—qui est à un mille d'ici. Et ce bruit de rames ? C'est au Petit Nomingue—à 3 milles d'ici—Et tout à coup un chasseur, qui a fini sa journée et qui veut décharger son arme, lance un coup de feu dont l'écho se répercute de montagnes en montagnes. Il est peut-être à 9 milles d'ici.

La veillée se passe à la porte du presbytère où curé, hommes, femmes, enfants, sont assis autour d'un grand feu que le vieux père Martineau entretient des débris de souches ramassées pour cette fin.—Les uns sont assis sur des roches, les autres sur des bancs, les étrangers sur des chaises. Mais me direz-vous, du feu dans le mois d'août. Et oui, dans le mois d'août. Et vous en voyez à toutes les portes des chaumières et des chalets. D'abord, vous l'avouerez, c'est très agréable, ne serait-ce que de voir les fumeurs allumer leur pipe avec un charbon ; et puis c'est utile, pour éloigner les maringouins, les brulots et les moustiques.

Et la conversation roule autour du feu du presbytère, et les pipes se rallument, mais l'on se gratte par exemple. Et tous les sujets se traitent à cette assemblée de Tiers Etat : colonisation, agriculture, pêche, chasse, astronomie, physique, chimie, philosophie, et de la profonde, je ne vous dis que ça. De fait on tire quelques fois dans ces aréopages de ces gens ignorants des réflexions qui sont d'une profondeur à mettre bien des savants en déroute. Car voyez-vous, ces gens là ont la foi. Et, comme le dit Bernardin de St-Pierre : un savant avec la méthode se trouve arrêté à chaque pas dans la nature ; un ignorant, avec cette clef, peut en ouvrir toutes les portes.

Nous étions insatiables de ces soirées, que nous prolongions autant que possible, mais il fallait bien laisser reposer ces braves travailleurs qui avaient sué tout le jour et qui devaient recommencer le lendemain. Et nous nous retirions quand l'étoile polaire était déjà loin à l'occident, quand la grande ours plongeait sa queue dans les régions de l'aurore et que les *mouches à feu* donnaient seules signe de vie dans la prairie émaillée de leur phosphore.

En prenant possession de nos dortoirs il convient de jeter un coup d'œil sur l'intérieur du château hospitalier où nous passerons nos nuits et qui est, sans contredit, le plus spacieux et le plus somptueux de sept lieues à la ronde.

Le corps de bâtisse est divisé en trois. Le premier est la salle de réception des étrangers qui y mangent avec la famille du frère du curé Martineau, l'Intendant de la ferme.

Ce corps de bâtisses d'environ 40 pieds sur 30, est comme le reste en bois rond, recouvert de pièces fendues. Le plancher de bas est

aussi de madriers équarris à la hache, ce qui veut dire que les deux ou trois chaises qui s'y trouvent ne sont pas d'aplomb. L'une des extrémités est divisée du reste de l'appartement par des rideaux en coton, et forme deux chambres à coucher, dont l'une est aux patriarches de la maison. Le reste, qui le jour sert de cuisine, de salle à dîner et de salon, se convertit quelquefois en dortoir pour les pèlerins et les ouvriers—qui y étendent des grabats et y ronflent toute la nuit durant. Une table de trente pieds de long, entourée de bancs de la même longueur, est avec le poêle et les marmites, l'ameublement de cette pièce où quelques voies laissent les gouttes bienfaisantes de la pluie quand elle tombe en abondance. Il est permis de changer de place à celui sur lequel elle tombe, quand il en a plus que suffisamment pour se rafraîchir. Le corps du milieu de cette bâtisse, à peu près du double de grandeur, est destiné à être la nef de la chapelle quand les moyens permettront de le couvrir. Il n'était en 1884 encore qu'à l'abri des rayons du soleil. Aussi est-ce là que le dimanche les colons attendaient assis sur quelques bancs, quelques billots ou lam-bourdes, l'heure de la messe, qui se dit et ne se chante pas, faute de chantres.

Le 3e corps de cette construction, qui fait pendant avec le premier, est de la même grandeur, et identiquement divisé. L'une des extrémités est séparée du reste par des rideaux de coton jaune, et comprend deux cellules meublées, l'une d'un grabat, c'est celle de monsieur le curé, et l'autre de deux lits, c'est la chambre de Monseigneur que se partagent les étrangers distingués. Quand on veut une chaise, qui a juste sa place en cet alcôve, on passe dans la pièce voisine qui sert, la nuit, de dortoir où l'on dresse des paillasses et des matelats, et le jour de chapelle, de sacristie et de retraite au curé, qui y confesse. Il y a là quelques chaises boiteuses, de grand bancs à quatre pieds, et un petit autel. Quelques rayons de bibliothèque y donne refuge à quelques centaines de volumes qui en invitent d'autres.

Vis-à-vis le corps principal est la cloche suspendue sur un chêne d'environ 20 pieds de hauteur. C'est l'ancienne cloche de St Eustache où elle a reçu une écorchure qui lui donne un son de vétéran. Sur ces flancs sont les inscriptions suivantes : W. Parkyn, St Mary foundery Montreal. Cloche donnée par M. Jacques Paquin, 1845.

—C'est le frère Chenard qui est chargé de la mettre en branle, et il nous a plusieurs fois accordé cette faveur pour sonner l'*angelus*.... Ah, mais, je ne vous ai pas encore parlé du Frère Chenard qui est un pur Canadien d'en bas de Québec. Nous en parlons, à titre de légende, car il ne sera plus là quand vous irez, lecteurs, et de fait il n'est plus au Nominique. Comme il se faisait mourir à travailler, ses supérieurs l'ont mis à la retraite. Je le vois d'ici cultivant son jardin et son

parterre et le champ, car le frère Chenard est jardinier, agriculteur, arboriculteur,—et personne n'est plus capable que lui de faire pousser une citrouille sur une souche, et de diriger la sève pour produire une branche où un fruit, où il les veut.

A trois heures du matin le frère Chenard, qui couche sur le grenier à foin, quand un étranger a pris son grabat,—est en oraison. Il va ensuite soigner les veaux, les chevaux, tuer les vers qui ont mangé ses choux et son tabac, biner ses fèves. Et puis, c'est lui qui fait la politesse aux étrangers, qui les mène au lac, qui les accompagne au bois. Toujours affublé d'une grande blouse que vous ne lui feriez pas ôter pour grande chose, il ne va ni plus vite ni plus doucement d'un temps que d'un autre. Quand il passera par chez-vous, si vous avez un jardin et que dans ce jardin il y ait une plante qu'il n'a pas, il lui en faudra une bouture, une tige, ou une graine. Aussi a-t-il une collection qui surprendrait les propriétaires des serres chaudes les plus à la mode, si ils arrivaient aux confins de la civilisation, et qu'ils apercevraient dans les jardins du frère Chenard et l'*Acacia* qui signifie *Amour platonique*, et l'*agrimoine* qui signifie *devoûement*, et l'*Amarante* qui veut dire la fierté, et l'*Amaryllis* qui représente la fierté, et l'*Eglantier* qui est la fleur des poètes, et le *pavot*, qui traduit langueur. Autour des allées de son parterre fleurissent le *fuchsia* violet ou rose tendre, l'*œillet* à la fleur jaune d'or, ou rouge cramoisi. Sur les ronds croissent le *géranium* aux feuilles parfumées, à la pature sombre et variée, le *laurier* à la douce et brillante verdure et la *rose* mousseuse.

“ L'Ange dont le plaisir est de soigner des fleurs,  
Et qui, pendant la nuit, les trempe de rosée,  
Un jour de gai printemps, seul avec sa pensée,  
Sur un rosier goûta du sommeil les douceurs.  
A son réveil, il dit : “ Que je te remercie,  
Toi, le plus cher de mes enfants !  
Pour moi ton doux parfum du Ciel est l'ambrosie,  
Ton ombrage enivre mes sens ! . . . . .  
Demande donc, veux-tu quelque chose ? ”  
“ Oui, dit la Rose,  
Un nouvel ornement  
Qui soit l'orgueil de la nature. ”  
En ce moment  
La mousse lui servit de modeste parure.

Mais comme je vous le disais le frère Chenard n'est plus au Nominique et il cultive carottes et navets, céleri et laitue à l'Immaculée Conception, à Montréal. Vous pouvez aller constater si ce que je dis de lui est fidèle.

Revenons à notre première nuit au manoir. C'est à qui n'aurait pas

les deux lits de la chambre des étrangers, mais j'obtins que mon ami Beaubien s'y reposât en sa qualité de malade. Et moi je m'étendis sur un matelas jeté sur les dalles de la chapelle. Je dormis bien, mais, nom d'un p'tit bonhomme, je me levai mal. Oh mes côtes et mes reins ! Je n'aurais jamais cru qu'on put dormir ainsi dans une église. J'aurais dû m'en rappeler car quand j'étais soldat, en Italie, il nous est arrivé plus d'une fois à moi et à mes camarades, de passer la nuit sous les arcades des basiliques ou sur les dalles des couvents. Nous n'étions pas très souples le lendemain. Quoi qu'il en soit le jour suivant il nous prit fantaisie d'aller camper à la décharge du Petit Nomingue, dans un endroit splendide ou rien ne manquait, eau limpide, ombre épaisse, plage étendue, etc.

La tente, qui appartenait à M. Beaubien, était spacieuse et confortable. Nous nous mettons à l'œuvre : tandis que je coupe une perche, l'un nivelle le terrain, l'autre enfile des cordes, un troisième affine des piquets et en haut le pavillon, en forme conique, à l'aspect militaire que l'on surmonte d'un drapeau fleurdelisé.

Nous ressemblions à Jacques Cartier et les siens prenant possession du pays au nom du Roy de France.

Quelques minutes après l'eau bouillait dans la marmite, le thé était infusé, les grillades étaient prêtes, le jambon était sur la pelousse, le beurre développé, et tortillez moi ça. Quels affamés, mes amis ! Après un repas délicieux—les uns se roulent sur le gazon, les autres appareillent les lignes, et vont à la pêche. Mais les poissons des alentours qui nous avaient entendu manger, merci, n'avaient pas envie du tout de se laisser prendre ; il n'y eut que les barbottes des eaux profondes, qui, ne se doutaient pas du sort qui les attendaient, vinrent mordre à nos hameçons et tomber de la brochetée dans la poêle à frire, nonsans faire à ceux qui ne leur étaient pas intimes, des acrocs aux mains avec le dard qui leur sert de défense.

Le soir arrivé, second au Nomingue, le feu brille au camp. Les jeunes vont fourrager. Les uns ramassent des fagots secs pour alimenter le feu de joie qui pitille à quelques pas, les autres cassent des branches pour étendre sur le sol qui doit nous servir de couches ; d'autres encore récoltent des feuilles de fougère pour remplir les taies d'oreiller.

En deux temps et trois mouvements chacun travaille à l'ameublement de la chambrée.

La tente, dont la base est relevée pour permettre à l'air intérieur de se renouveler, ressemble aux Kiosques orientaux. La toile de Russie qui s'appuie élégamment sur les cordes tendues, du sommet aux piquets fixés à la circonférence inférieure, s'agite comme un nuage, au gré de la brise qui nous apporte les échos du lac. Des branches de mélèze,

de buies, de pins, de sapins, de cèdre, servent de sommier à nos lits ; des valises, des sacs de voyage, servent de tables ; des robes de buffle étendues sur les branches, servent à en amortir la rusticité pendant la nuit, et roulées en paquet, servent de sièges, pendant le jour, aux dignitaires de la tribue. A la colonne unique qui soutient l'édifice, et sur laquelle sont ménagés de longs nœuds, sont suspendus capots, chapeaux armes et munitions. Au centre, une chandelle, de blanc de baleine, s-v-p, scintille au gré des courants d'airs ; le candélabre qui la supporte est ravissant de simplicité et consiste en un ruban de bouleau roulé autour et fixé par son extrémité à une baguette fendue en biseau.

Cet ameublement, qui peut faire le désespoir d'un locateur, suffit pourtant aux stricts besoins de l'homme. Et dire qu'il y en a qui se trouvent malheureux avec cent fois plus.

Et avec cela nous attendions l'ennemi de pied ferme. Mais, saperlotte ! comme toujours dans la vie, ce sont les adversaires les plus petits et dont on ne se défie le moins, qui sont les plus dangereux. Et tandis que, armés de pied en cap, nous étions en garde contre les ours et les loups, voilà qu'une nuée de maringouins et de brulots nous assaillent de toute part, et au son de la musique, encore. Vous savez, ces maringouins, ça vous a un siflement !!! Ah ! quel orchestre de régiments anglais précédés de leurs fifres !!! Armer nos carabines, qu'est-ce que ça nous ferait, notre plomb est trop gros ; tirer du canon ? Sapresti !! Et nous, il faut y penser un peu. Comme quoi une idée merveilleuse peut surgir du cerveau du plus humble des mortels, voilà que l'un de nos plus humbles soldats s'imagine d'apporter dans la tente, devinez quoi ? Une batterie .....électrique ? Non. Un régiment de chats affamés ? Pas le moins du monde. Des piègés à bêtes à quatre ou deux pattes ? Encore moins. Quest-ce donc ? Un tison, lecteurs, un tison.....en feu, beau dommage. Et la tente se remplit de fumée. Sans tambour ni trompette voilà nos Iroquois de brulots qui prennent la clef des bois,..... pour revenir sans doute ; mais alors nous avons fermé les meurtrières de la porte unique du fort, où se consumait lentement quelques buches amorties par des bourriers.

Et nous voilà sauvés. Mais restons sur le qui vive, car nos gailards reviennent, et toute la nuit, avec sept plus méchants qu'eux, tournant autour de notre tente, sondant toutes les portes, s'introduisant dans toutes les avenues. Quelques-uns même y pénètrent, on ne réussit pas, vous le savez bien, à chasser une légion de diabolins en un combat, mais la prudence venant à notre secours, nous résistons aux empiètements du plus traître des volatiles.

Pour parler scientifiquement disons que les cousins sont de la famille des bulicides. La femelle pond ses œufs (enviren deux mille

par jour) dans les endroits humides, ou mieux encore à la surface des eaux stagnantes ; ils éclosent là, leurs larves se développent, et trois semaines suffisent pour que l'insecte soit arrivé à l'état parfait et devienne apte à se reproduire. La femelle seule du cousin, ou moustique, est agressive pour l'homme et pour les animaux ; le mâle, beaucoup plus petit de taille, est inoffensif, et c'est lui qu'on voit le soir se livrer par myriades audessus des eaux stagnantes ou sous l'ombrage humide des arbres à des danses circulaires. L'arme de la femelle est constituée par une sorte de trompe que termine un organe de succion arrondi et qui loge cinq stylets piquants et barbelés ; ceux-ci perforent les tissus et y introduisent une salive irritante et venimeuse qui produit un soulèvement du derme avec sensation de brûlure. On dit qu'à la suite d'une longue série de piqûres, on contracte une sorte d'immunité contre les morsures et que celles-ci, une fois produites, n'ont aucunes des conséquences qu'elles entraînent dans le principe.

Le maringouin est le moustique des climats excessifs. Il habite les lieux humides et marécageux, a des mœurs nocturnes et ne s'élève guère audessus du sol. Il n'est qu'une variété du cousin ordinaire.

Mais si la science se prononce sur la nature de ces communards, elle est presque muette sur les moyens de s'en débarrasser. Mes compagnons avaient emporté des médicaments avec lesquels ils se tatouaient, mais ils ont été inutiles, je vous en donne mon certificat. L'inventeur d'un remède maringouinifuge ferait certainement fortune. Voici cependant une recette dont il est bon de se servir, tandis qu'elle est à la mode, il s'agit de frotter les piqûres avec une feuille de poireau ou d'oignon pour calmer les démangeaisons. La cautérisation avec de l'eau de phénique liquide produit aussi d'excellents effets.

Mais avec ce petit jeu là, le jeu aux maringouins, il était tard quand nous pûmes clore l'œil. Le religieux hibou avait déjà fait entendre sa plainte à l'heure de minuit ; le huard avait plusieurs fois lancé son cri de détresse, quand la dernière de nos sentinelles, repliée sur le camp, jouissait en paix du fruit d'une vigilante journée. Mais, ne voilà-t-il pas que sur le matin, alors que la fumée s'élève épaisse des lacs, pour leur permettre de voir l'aube, que les bêtes de jour se remuent sous notre couche réchauffée. Ce sont les criquets, les fourmies, les.... je ne sais qui ni quoi. Et l'une rentre sans hésiter dans notre bas, l'autre sous notre chemise ; mais ce qu'il y a de plaisant, c'est que quelques unes pénètrent dans nos oreilles—Brrrr... Et comment faire contre cet ennemi là ? C'est une réponse qu'il faut aller ni plus ni moins chercher dans la théologie. Le moyen... c'est de fuir. Et en effet il a fallu se lever, sous peine de se laisser flétrir par ces insectes, dont la morsure de quelques uns est venimeuse.

D'ailleurs il était temps de saluer le Roi du jour qui se levait radieux

au-dessus des cimes verdoyantes des monts de l'orient. Et en peu d'instants nous étions inondés de la lumière bienfaisante, qui enveloppait la nature pour l'embellir et la fertiliser.—Qui peut voir se lever le soleil sans admiration ? Alors que le brin d'herbe lève sa tête pour le saluer, alors que la feuille se sèche pour lui sourire, alors que l'oiseau entonne son hymne, alors que la nature tressaillit à son baiser d'époux. Qui lui a dit de venir à l'heure de l'an dernier et des années d'avant caresser les plantes, qui produisent les mêmes fruits ?

Quoiqu'il en soit nous tinrent conseil au wigwam.—L'un avait les côtes sur le long ; l'autre avait une fourmi greffée sur le mollet ;—tous nous avions la peau bossée comme l'écorce d'un sapin au temps de la sève montante.—Et d'après l'opinion des sages du Conseil il fallait pour s'accoutumer à cette existence, trois mois de calendrier républicain, c'est-à-dire trois mois de 30 jours chacun. Or comme nous n'avions que quinze jours à dépenser, nous jugeâmes de ne pas exclusivement les employer à assouvir la rapacité des insectes du Nomingue. Cependant le respect humain nous commandait. L'honneur de dire au retour que nous avions campé ; la gloire de rentrer au foyer basannés comme des vases étrusques et balafrés des coups de lances des moustiques ! Les jeunes surtout chantaient l'hymne de guerre, quand un ancien de la forêt surgit au milieu de nous, au moment où nous préparions le déjeuner. Le nouvel arrivé était un homme d'une taille de six pieds et svelte ; un pantalon, fixé à ses reins par une large ceinture fléchée, recouvrait une jambe flexible comme l'arc du carquois d'un Huron ; sa chemise en flanelle grise qui retombait sur sa ceinture, laissait se dessiner un torse élégant et souple ; les muscles de ses bras, que ne recouvraient les manches retroussées de sa chemise, étaient gonflés et poilus. Ses traits d'ailleurs étaient doux, et la sérénité qui couvrait sa figure rasée, le rendait sympathique à qui le rencontrait. Ses yeux bleus, comme les plus fameux de nos guerriers anciens, avaient l'habitude de regarder haut et loin. Sa démarche était fière, comme celle d'un cerf qui porte son panache à travers les bois durs.

Il était accompagné d'un homme trapu, à grande barbe noire, nommé Michauville, chasseur de renom, comme son père, qui a passé sa vie à traquer les bêtes, et qui est mort pauvre comme tous ces chasseurs là. Ils se passionnent à cette vie, négligent la culture ou leur métier et soumettent le sort de leur famille aux éventualités de la chance de tuer, de vendre et des accidents, et des rhumatismes.

(A suivre.)

# PASCALÉ

---

## XIV—(Suite.)

—C'est vous, Schamyl? dit-elle d'une voix douce, et d'où venez-vous, vagabond ?

Levant les yeux, elle aperçut Floriette.

—Vous ! chère mademoiselle ...vous êtes seule ? entrez, je vous en prie.

—Je voulais savoir de vos nouvelles, chère madame ; on m'avait dit que vous étiez fort souffrante.

—Combien vous êtes aimable ! dit M<sup>me</sup> Valrède en lui serrant affectueusement les mains, je vais mieux ; voyez à quoi je m'amusais pour me distraire.....

Elle lui montrait des vêtements, des étoffes aux couleurs éclatantes étalées sur les sièges, des écrins ouverts remplis de pierreries d'un éclat éblouissant épars sur la table. M<sup>lle</sup> de Trémazan ouvrait de grands yeux sans oser questionner.

—Je passais mon écrin en revue, pour voir si tous ces bijoux sont encore dignes d'être offerts à une jeune femme.

—Une jeune femme ?

—Sans doute, je les destine à la femme de mon fils.

Et sans affectation, elle présenta à la jeune fille une parure de diamants d'une merveilleuse beauté. Celle-ci la prit dans sa petite main, un peu tremblante.

—M. Serge va se marier ? dit-elle avec un léger battement de cœur et fâchée de se sentir rougir malgré elle.

—Non, répondit M<sup>me</sup> Valrède d'un ton indifférent et sans paraître remarquer l'embarras de Floriette et la rougeur plus vive qui empourpra ses joues à cette réponse ; non, malheureusement, car je le désire beaucoup ; mais cela peut arriver bientôt. Serge n'épousera jamais qu'une femme qui lui plaira absolument ; je suis trop sûr de l'élévation de son cœur et de la noblesse de ses sentiments pour n'être pas certaine que son choix sera parfait.

Elle souriait en regardant Floriette qui faisait des efforts inouïs pour

n'avoir point l'air embarrassée sous ce regard très doux et très fin qui lui en rappelait trop bien un autre.

— Sans doute, M. Valrède doit désirer épouser une personne ayant une grande fortune...

— Lui ! vous ne le connaissez guère... chère mademoiselle ; cela lui est de la dernière indifférence. Il prétend parfois ne vouloir qu'une Américaine ou une Anglaise, parce que les jeunes filles de ces pays ne sont généralement pas dotées. Mais Serge est fort difficile... c'est un délicat : culture, esprit, grâce, beauté, distinction... voilà seulement ce qu'il veut, pas davantage, un oiseau rare, enfin ; je ne sais s'il le trouvera jamais, et s'il le trouve...

— Peut-être ne sera-t-il pas pour lui, dit Floriette en riant.

— Oh ! quant à cela, si...

— Mais si le bel oiseau ne se laisse pas mettre en cage ?

— Je ne sais ce que fera Serge, mais il tient de son père une volonté terrible... jamais je ne l'ai vu reculer devant aucun obstacle.

— Mais c'est un... adversaire redoutable..

— Vous riez, dit M<sup>me</sup> Valrède en partageant sa gaieté, oui, il sera un amoureux redoutable... mon cher fils ! je l'aime tant... Que vous êtes gracieuse de me laisser ainsi parler de lui ! je n'en finirais jamais.

Toutes deux causaient comme de bonnes amies, M<sup>me</sup> Valède avait une manière à la fois affectueuse et réservée de parler du sujet qui l'intéressait le plus. Et par un de ces hasards qui remplissent le monde, ce sujet était celui-là même qui pouvait le moins déplaire à M<sup>lle</sup> de Trémazan. D'un geste gracieux l'aimable Russe lui avait enlevé son petit feutre noir, sa cravate et ses gants ; la jeune fille la laissait faire ; loin de l'espèce de contrainte où la tenait toujours un peu la sévérité de son père et de sa sœur, elle se sentait, à son insu, plus libre de s'abandonner à la grâce naturelle de son esprit enjoué ; à son insu également elle n'en était que plus charmante.

Elle jouait avec les parures, étalait les écrins sur la table, s'extasiait naïvement sur la beauté des pierres.

— Y en a-t-il pour beaucoup d'argent ?

— Un demi-million ; je crois.

— Un demi-million !

M<sup>me</sup> Valrède, à son tour, rit de son étonnement.

— C'est mon mari qui m'a donné ces bijoux, et je n'ai jamais mis que ceux-ci, une ou deux fois au théâtre, à Saint-Pétersbourg. Voulez-vous me faire un plaisir, chère mademoiselle ? laissez-moi vous mettre ce costume de paysanne russe, souvenir de mon pays ; il doit vous aller à ravir...

— Oh, oui ! s'écria Floriette, ce sera très amusant ! quel dommage que grand'mère ne soit pas ici !

—Je pourrai le faire porter chez vous...

—Non ! non ! merci ! Pascale n'aimerait pas cela !

—Votre sœur est donc bien sévère ?

—Sévère ? oh non, dit ingénument Floriette ; elle est plutôt un austère... Grand'mère et moi nous allons passer les hivers à Paris, tandis que ma pauvre sœur... chère Pascale... ce n'est pas sa faute... je l'aime bien... c'est si triste d'être ainsi... je dois même l'aimer davantage pour la dédommager.

Tout en parlant, la jeune fille ôtait son amazone et, avec l'aide de M<sup>me</sup> Valrède, passait la petite jupe rouge à galons d'or.

—Personne ne viendra ? dit-elle en s'arrêtant.

—Non, non, chère mademoiselle, soyez tranquille, mon mari est allé à la ferme, et mon fils n'est pas de retour.

Schamyl s'était assis sur un fauteuil et les regardait avec la gravité d'un chien bien élevé et discret, que rien n'étonne. Floriette l'aperçut et courut jeter son mouchoir sur la tête de l'animal.

—Il me regarde m'habiller, l'indiscret !

Toutes deux riaient. M<sup>me</sup> Valrède paraissait enchantée, elle lui attachait le tablier brodé, tirait la guimpe, rangeait les plis de la jupe courte, d'un rouge éclatant, bordée de gallons d'or et de broderies merveilleuses.

—La coiffure, vite, la coiffure ! dit-elle en saisissant la toison dorée qui couvrait les épaules de la jeune fille ; elle divisait les cheveux en deux moitiés, et des petites mains diaphanes, affairées, tournaient, croisaient hâtivement les mèches bouclées rebelles.

—Qu'allez-vous faire ? chère madame.

—Deux grosses tresses, tombant nouées par un ruban, c'est indispensable.

—Quand elle posa sur la tête de Floriette le haut diadème arrondi, couvert de perles et de brillants, rappelant la coiffure de la Diane antique, M<sup>me</sup> Valrède battit des mains, toute joyeuse de son œuvre, fière de voir le costume national de son pays porté si gracieusement par cette ravissante jeune fille.

Celle-ci courut se regarder devant une haute psyché placée au fond de la pièce, d'où elle reflétait les plantes de la véranda et le fond du paysage qui s'étendait au loin. Elle avait cette charmante coquetterie naturelle qui fait éprouver un plaisir naïf à se voir transformée par un ajustement nouveau : la femme, la jeune fille la moins préoccupée de plaire et d'attirer les regards, ne peut s'empêcher de ressentir une vive satisfaction en se voyant embellie par la parure. Ce sentiment est instinctif, chez la femme, comme chez toutes les créatures de l'univers douées de beauté, qui sentent leur supériorité, et en jouissent avec une satisfaction légitime. Le bel oiseau se pavane devant ses congénères ; le beau

cheval piaffe, arque son col avec le sentiment de son élégance et de sa force.

—Mais cela vous va à merveille ! vous êtes charmante ainsi, disait M<sup>me</sup> Valrède, en retouchant quelques détails de la toilette.

—Oui, nom d'une fraise ! dit une grossé voix qui les fit se retourner brusquement.

M. Anthime, en personne, posé en point d'admiration dans l'embrasure de la porte, contemplait M<sup>lle</sup> de Trémazan d'un air ébahi.

—Voilà ce que c'est que d'entrer comme chez soi, on a d'agréables surprises. Mademoiselle, jamais Xénie, ma femme, n'a été dans ce costume aussi jolie que vous. Là, ne vous fachez pas si je vous le dis...

—Mais je ne me fâche pas du tout, mon cher monsieur Valrède, répondit la jeune fille en riant, nullement embarrassée par ces compliments faits à brûle-pourpoint ; elle sentait, dans sa manière d'être envers elle, une sorte de sympathie brusque et vraie chez cet homme bon et sincère sous sa rude écorce.

—Il faudrait n'être ni un Français ni un être humain quelconque pour ne pas vous trouver mignonne comme tout là-dedans, et surtout avec cette coiffure sur vos cheveux couleur de soleil couchant... Ce que ça vous arrange une figure, ce bandeau russe... Bon voilà que j'ai dit une bêtise, car je vous trouve toujours si à mon idée, que j'en rebats les oreilles de Xénie. N'est-ce pas, ma femme ? Mais parle pour moi, car si je veux me mêler de faire des compliments aux dames, j'ai l'air d'un gros chien lâché dans une boutique de cristaux.

—Bien, bien, mon ami, dit Xénie en posant sur la forte carrure de son mari sa main fine et légère, nous savons que vous valez mieux que votre réputation.

Floriette s'amusait de tout, de son costume, des gauches compliments de M. Anthime, ne regrettant qu'une chose, l'absence de sa grand'mère chérie pour lui faire partager cette bien innocente distraction.

—Ah ! la bête de grande couleuvre de chien ! s'écria soudain M. Anthime, furieux d'être heurté dans l'élan impérieux du lévrier. Du fauteuil où il trônait dans une pose de sphinx, l'animal venait de s'élaner d'un bond par-dessus la table pour courir à la porte de l'escalier, masquée par une draperie du Thibet. Cette draperie, à demi soulevée, laissait passer le bras et la tête d'un personnage silencieux et attentif à toute la scène qu'il découvrait.

Floriette leva les yeux et resta interdite :

—Serge ! te voilà ? c'est toi... toi cria M<sup>me</sup> Valrède, saisie de joie.

Elle voulut courir vers lui, mais s'arrêta en posant une main sur son cœur, prise d'étouffement, tant elle était faible encore à la moindre émotion. Son mari la soutint.

—Tu ne peux pas dire que tu es là, grand sans-souci, cria-t-il à son

fil. Tu as fait mal à ta mère avec tes allures d'ours gris, le bien nommé !

Et tout inquiet, il faisait asseoir sa femme sur le grand divan.

—Ce n'est rien, rien, dit M<sup>me</sup> Valrède : c'est la surprise... nous ne t'attendions pas... Je suis toujours si heureuse de te voir !

Floriette un peu intimidée, s'était discrètement retirée derrière la caisse d'un immense palmier. " Comme on s'aime ici ! pensait-elle. "

—Pardon, chère mère, dit le grand sous-souci en question, pardon, mais j'ai pu revenir bien plus vite que je ne l'espérais, j'aurais dû vous prévenir en effet, je vous contera mon voyage, mais...quelqu'un était là, à ce qu'il m'a semblé, ajouta-t-il avec une profonde hypocrisie, car il avait parfaitement reconnu M<sup>lle</sup> Trémazan.

—Hein ! Va voir qui c'est ! cria son père en le poussant vers le palmier ; parie qu'il ne connaîtra pas...

Et il s'assit près de Xénie, s'étouffant de rire à l'idée que son fils ne reconnaîtrait pas...

Avec toute son expérience d'homme qui a construit une foule d'usines et de voies ferrées, il ignorait que rien n'est dissimulé comme les amoureux, n'ayant jamais eu grand temps à perdre dans des " minuties " de ce genre. Serge découvrit donc Floriette derrière son palmier, et la salua profondément, sans dire un mot, la dévorant des yeux.

—Vous voilà donc ! c'est vous, vous, et pour moi vous êtes tout..., disait son regard. Cette manière de laisser voir sa pensée était sans doute plus embarrassante que les plus gros compliments de M. Anthime, car la jeune fille, troublée, se sentit rougir et battit en retraite du côté de M<sup>me</sup> Valrède.

Une émotion délicieuse, celle du revoir, l'était venue suspendre à ce moment même où elle croyait Serge bien loin. Ainsi vient l'inattendu, avec sa main fermée, pleine de joies ou de douleurs. Ce que nous prévoyons n'arrive pas, ce que nous désirons sans l'espérer surgit soudain des profondeurs de l'inconnu. Il est des heures de la vie qu'on voudrait vivre toujours et qui laissent dans le cœur des empreintes si douces que toujours aussi on voudrait les ressaisir, en ressentir à nouveau l'impression pénétrante tout enveloppée d'une joie lumineuse et sereine. Ainsi va-t-il quand on est jeune et quand on aime, même sans s'en être encore fait l'aveu...

M. Anthime se retira pour aller vaquer à quelques affaires pressées.

—Puisque te voilà, dit-il à son fils, je ne m'inquiète plus du tout de toi ; je te laisse avec ces dames, tâche d'être aimable pour nous deux. Ma chère demoiselle, ajouta-t-il en se tournant vers Floriette, de son air le plus gracieux, si jamais je devenais veuf, je vous retiens, vous savez, vous m'allez tout à fait... hron !

La jeune fille répondit par un frais éclat de rire.

—Merci, mon ami, dit M<sup>me</sup> Valrède en souriant.

Il revint vers elle et l'embrassa bruyamment.

—Non ! il n'y en a pas deux comme toi... Mais ton fils est un gros insouciant, qui ne sait rien apprécier...

Et le plus clairvoyant des agronomes posa un doigt le long de son nez en clignant de l'œil du côté de Floriette, puis il descendit brusquement l'escalier. Bientôt on entendit les éclats de sa grosse voix résonnant dans une admonestation sévère adressée à un serviteur coupable d'un oubli ou d'un méfait quelconque.

Serge tira un grand coussin oriental et s'assit tout près de sa mère, presque à ses pieds, position stratégique excellente pour ne point quitter des yeux la charmante paysanne russe assise un peu plus loin, sur le divan, de l'autre côté de M<sup>me</sup> Valrède.

Floriette voulait passer dans la chambre de son hôtesse pour remettre son amazone.

—Tout à l'heure, chère mademoiselle, tout à l'heure : si vous saviez combien je vous suis reconnaissante de me rappeler d'une si gracieuse façon mon pays et mon enfance...

—Oui, tout à l'heure, répéta Serge avec un ton de prière humble qui fit tressaillir la jeune fille surprise ; car, d'habitude, il avait en parlant un ton haut, ferme et impératif, sensible même à travers les formes de la politesse la plus parfaite.

Un peu de gêne, un scrupule de conscience, lui avaient fait songer qu'elle ne devait pas rester ainsi dans cet habit étranger ; mais rien ne s'évanouit plus vite chez une jeune fille qu'un pareil scrupule, quand elle se sent belle et admirée ; une force mystérieuse la clouait sur ce divan, l'obligeait à rester là, tout près de lui, l'écoutant parler de sa voix pénétrante et comme enveloppée d'un invisible réseau qui la tenait prisonnière, sans la froisser, sans même la frôler de ses mailles légères.

Tous trois causaient. M<sup>me</sup> Valrède interrogeant son fils sur son voyage, la jeune fille le questionnant ensuite sur ces curieux pays lointains, la Russie, la Crimée, l'Inde même, qu'il avait autrefois parcourus. En parlant, en écoutant, M<sup>me</sup> Valrède prenait un écrin sur la table, y replaçait les pierreries ; bientôt elle se leva et se mit à les ranger, ainsi que les étoffes, les costumes jetés sur les meubles. Un rayon de soleil, perçant la verdure des plantes de la vérandah, vint se poser sur Floriette, l'environnant de lumière, faisant briller les perles de son bandeau, rendant les nattes lumineuses, accusant encore leur blondeur rayonnante. Accoudé sur le coin du divan, Serge continuait de parler, disant des choses indifférentes auxquelles les intonations de sa voix donnaient une signification particulière.

N'arrive-t-il point souvent que des gens qui s'aiment, qui le savent sans se l'être dit, sans pouvoir se le dire, parlent de choses que tous

peuvent entendre, mais qui pour eux seuls ont un sens subtil et délicat. Lui, dira : " J'ai suivi cette route, parcourru cette contrée, ce voyage était monotome, j'avais hâte de le terminer... " Ce qui pour elle signifiera : " Sans vous, sans votre chère présence, quelles choses sauraient m'intéresser ? Vous êtes ce qui donne la douceur à l'existence, le charme et la grâce de vivre... " Elle, dira : " Passer sa journée en visites, à courir les magasins ; rentrer fatiguée sans avoir rien fait d'utile ni d'agréable... que les jours sont longs parfois ! " Ce qui pour lui voudra dire : " Que m'importent tous ces indifférents... Avec vous seule je me sens heureuse, je désire vivre... N'êtes-vous pas pour moi le seul dont mon cœur ait souci, dont ma pensée s'inquiète ? "

Ainsi, Serge et Floriette se sentaient heureux l'un près de l'autre, dans cette atmosphère tranquille et douce ; lui disant par toutes les inflexions de sa voix, par son regard tantôt soumis, tantôt dominateur, par tout ce langage muet d'une si riche éloquence : " C'est vous seule que j'aime, c'est vous seule que je veux, vous voyez bien que vous remplissez mon cœur et qu'aucune autre n'y saurait pénétrer. "

M<sup>me</sup> Valrède, souriante et calme, glissait autour d'enx, jetant un mot pour rompre un silence qui devenait gênant, secouant une écharpe, poussant un livre sur la table. En refermant les écrins, une bague vint à s'en échapper et roula aux pieds de Floriette ; Serge la ramassa, et la lui tendit :

— Oh ! la curieuse bague, dit elle ; une seule perle sur un anneau de fer... et dessus des caractères que je ne puis lire.

— C'est un bijou très ancien, dit M<sup>me</sup> Valrède, laissez-moi vous l'offrir, mademoiselle, c'est, paraît-il, un talismân qui porte bonheur ; une vieille Russe, dont j'ai soigné la fille, m'en a fait cadeau...

— Non, non... je ne veux pas vous en priver...

— C'est un bijou sans valeur, que vous ne sauriez refuser ; je ne me permettrais pas de vous offrir aucun joyau de prix ; il vous redira pour moi quelle charmante journée vous m'avez fait passer.

Et avec sa grâce un peu orientale, elle voulut passer l'anneau au doigt de la jeune fille, mais son fils s'en empara vivement, disant :

— Permettez, je vais d'abord traduire à mademoiselle de Trémazan les mots gravés dessus en caractères russes.

Presque agenouillé devant elle, leurs deux têtes rapprochées pour lire ensemble, ils formaient un groupe charmant, elle délicate et blonde, lui brun et plein de force ; près d'eux, en arrière, la mère les enveloppant d'un regard qui les liait dans sa profonde tendresse.

Serge lisait très lentement, comme s'il eût voulu prolonger cette situation, en feignant d'épeler des caractères qu'il connaissait fort bien.

— Cela signifie : " Une seule—la perle—pour la vie " ; puis un mot venant du grec et signifiait : " Que cela soit " ou bien : " Je le veux. "

C'est intraduisible, mais cela exprime une volonté absolue, un décret fatal, inéluctable.

Et, saisissant vivement la main gauche de la jeune fille, il lui passa la bague à l'annulaire ; en relevant la tête, elle rencontra ses yeux gris qui disaient, eux aussi : " Que cela soit.—Je le veux. "

Serge se releva aussitôt, la laissant le visage empourpré, frémissante et muette. Puis il prit congé d'elle et de sa mère avec un calme apparent, et disparut derrière l'épaisse draperie.

Floriette revint au manoir au petit pas de son poney, sagesse extrême qui enchantait le vieux Glory. Le bonhomme ignorait absolument que certaines gens cachent parfois la plus profonde agitation sous les dehors de la raison et du calme le plus trompeur.

La jeune fille était bien décidée à tout conter à sa grand'mère, pour qui elle n'avait jamais eu le moindre secret ; pas à son père ! oh ! non... jamais elle n'eût osé ! ni à Pascale, assurément... Si on l'eût interrogée, si on lui eût fait exactement les questions nécessaires pour lui faire tout raconter, elle eût répondu très franchement... Certes, oui... jamais elle n'aurait eu la pensée de mentir ; mais ni Pascale ni le baron ne se préoccupaient grandement d'elle, une fois hors de leur présence ; c'était affaire à sa grand'mère de s'inquiéter de sa petite-fille ; chose convenue dans la famille ; et quand un membre de la famille de Trémazan avait décrété une chose, elle avait force de loi. Il ne lui venait même pas à l'idée qu'elle pût être sujette à changement.

Floriette était donc parfaitement décidée à raconter à sa grand'mère, et dans tous ses détails, sa visite à Maison-Belle ; oh ! certes, elle lui décrirait le joli costume russe, l'entrée de M. Anthime, parlerait de l'arrivée subite de M. Serge, de la bague que M<sup>me</sup> Valrède l'avait priée d'accepter... Oui, mais que dirait-elle du reste ? Car il y avait " le reste, " et, comme toujours en ces délicates matières, ce " reste " était le principal. Alors, que dire ? Comment ? Serge, lui-même, n'avait rien dit du tout, pas prononcé un mot à répéter... Il est vrai que bien des choses, et des plus importantes, se disent sans qu'on les dise... Les répéter est donc vraiment très difficile, extraordinairement difficile... surtout dans un certain ordre d'idées qui intéresse tout particulièrement le cœur des jeunes filles. Et si elle se trompait ? Si elle s'était fait illusion ?

Bien souvent des jeunes gens, des danseurs rencontrés dans le monde durant tout un hiver parisien, lui avaient dit des choses très aimables, lui avaient fait de ces compliments qu'on peut prendre pour des déclarations timides ou déguisées. Elle n'y avait point attaché d'autre importance. Mais Serge, lui n'avait rien dit du tout... Et puis Serge ressemblait-il en rien à ces jeunes gens rencontrés dans les salons ? Point de comparaison, s'il vous plaît ! M. Valrède était un jeune homme

sérieux, instruit, intelligent, ayant voyagé autre part qu'entre la Madeleine et la Bastille, on sentait en lui une bonté ferme, une supériorité... Eh, où donc allait-elle de ce train, emportée par tout un monde d'idées de sentiments, de sensations inconnues qui lui ouvraient les portes jusqu'alors scellées d'un monde nouveau, tout rempli de passion, de craintes, de tendresse ignorées d'elle jusqu'à ce jour...

Oh ! mais décidément il fallait tout dire à chère grand'mère, sans délai... Comment, comment ? c'était là tout son embarras. Elle fut tirée de cette perplexité par M<sup>me</sup> de Rochemais elle-même, qui s'était installée dans son atelier de la vieille tour, pour être au milieu des "choses" de sa fillette, en l'absence de cette dernière.

Elles s'embrassèrent comme après une séparation d'une année, et après avoir demandé des nouvelles de M<sup>me</sup> Valrède, la grand'mère aperçut la petite bague et vite s'exclama. Comme c'était original et joli !... Ces Russes ont vraiment des choses à part. Qu'elle est aimable cette petite femme à l'air si frêle !... Floriette chercha ses mots pour arriver à s'expliquer avec clarté sur le point important, mais, comme il arrive fréquemment, en cherchant avec obstination on ne trouve rien du tout. M<sup>me</sup> de Rochemais n'était ni curieuse ni questionneuse, sa petite-fille était là, fraîche et mignonne, les yeux brillants, le teint animé ; elle n'en demandait pas plus, et Floriette se dit que le lendemain elle saurait mieux parler ; on allait bientôt sonner la cloche du dîner ; un récit de ce genre ne pouvait pas être interrompu... à demain, à demain.

PIERRE GAEL.

(A suivre.)